

Lettre d'Informations des actualités internationales en matière de lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme

Trois questions autour des soupçons de blanchiment d'argent chez Lycamobile

Neuf personnes ont été mises en examen vendredi 17 juin dans une affaire de blanchiment et d'escroquerie à la TVA chez l'opérateur téléphonique, selon le site BuzzFeed, qui révèle l'affaire.

Et de deux. En quelques mois, le site d'information BuzzFeed publie, en France et au Royaume-Uni, une seconde salve de révélations sur l'opérateur téléphonique Lycamobile, connu pour ses cartes téléphoniques prépayées bon marché.

L'entreprise, dont le siège se trouve au Royaume-Uni, est soupçonnée de blanchiment d'argent et de fraude à la TVA. Dans ce dossier, "19 personnes ont été arrêtées à Paris et en région parisienne, et neuf d'entre elles ont été mises en examen vendredi, dont le directeur général de Lycamobile en France, Alain Jochimek", révèle Buzzfeed. Une affaire complexe, décortiquée ici en trois questions.

Que révèle l'enquête de BuzzFeed ?

Après les premières révélations de BuzzFeed en octobre dernier, la justice française a enquêté sur la branche française de Lycamobile. Elle a repéré des versements "en provenance de sociétés-écrans suspectées de couvrir 'divers réseaux de blanchiment d'argent liés à la criminalité'", selon des rapports des enquêteurs anti-blanchiment. D'où les mises en examen, le 17 juin, pour des transactions présumées illégales "s'élevant à un total de 17 millions d'euros".

Mais pour BuzzFeed, le blanchiment porte sur des sommes nettement plus importantes. "La branche française de Lycamobile aurait reçu 75 millions d'euros sur neuf mois l'an dernier de la part de sociétés-écrans suspectées de couvrir des activités de blanchiment d'argent", affirme le site. Or les 18 entreprises ayant versé ces sommes sont visiblement dépourvues d'activité commerciale. Elles "étaient domiciliées à des boîtes postales, des bureaux vides, des bâtiments abandonnés ou des chantiers. En aucun cas il n'était possible d'y acquérir des produits vendus par Lycamobile", écrit BuzzFeed.

Autre fait troublant, "le plus gros client de Lycamobile Services, qui avait payé un peu moins de 8 millions d'euros pour presque 8 millions de minutes de crédit téléphonique international, n'existait que depuis quinze mois avec une seule adresse dans la banlieue de Paris". A titre de comparaison, Relay, la plus importante chaîne française de points de presse avec 941 boutiques, n'avait acheté la même année que "7,3 millions de minutes à Lycamobile SARL".

Aussi le parquet national financier de Paris soupçonne-t-il Lycamobile France d'avoir blanchi de l'argent obtenu par des activités criminelles dans d'autres pays, avant de le recycler ailleurs, toujours selon BuzzFeed.

Que reproche la justice à Lycamobile ?

En France, c'est le parquet national financier qui s'est saisi de l'affaire. Neuf personnes sont mises en examen depuis le 17 juin, dont Alain Jochimek, directeur général de Lycamobile France, pour blanchiment d'argent et escroquerie à la TVA. "Selon une source proche du dossier, le parquet pense avoir mis au jour 'un gigantesque réseau de blanchiment européen'", écrit BuzzFeed.

De l'autre côté de la Manche, les autorités britanniques et irlandaises ont menacé de s'en prendre à 16 filiales de Lycamobile pour ne pas avoir déposé leurs comptes à temps. BuzzFeed précise que "l'ancien procureur général britannique, Lord MacDonald, avait qualifié d'extrêmement suspects' les dépôts d'argent liquide, à hauteur d'un million de livres par semaine, effectués dans différents bureaux de poste londoniens, jugeant ce genre de pratique 'caractéristique du blanchiment d'argent'".

Apparemment, l'enquête n'est pas allée plus loin pour l'instant. Lycamobile, qui affiche 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires, est également championne de l'optimisation fiscale. "Elle transfère ses revenus au Royaume-Uni et en Irlande, mais elle évite depuis des années l'impôt sur les sociétés, en déplaçant de l'argent vers Madère, un paradis fiscal", précise BuzzFeed. Pour le coup, en toute légalité.

Qui est soupçonné d'avoir profité de l'argent ?

A qui profite ce blanchiment ? D'abord à ses instigateurs, mais pas seulement. A en croire BuzzFeed, qui publie son enquête à quelques jours du référendum sur le Brexit, "Lycamobile est le plus gros donateur du Parti conservateur au Royaume-Uni". Celui-ci, affirme le site d'investigation, "a reçu plus de 2,2 millions de livres (2,78 millions d'euros) de la part de Lycamobile, dont plus de 870 000 livres (plus d'un million d'euros) de dons depuis que les pratiques suspectes du groupe ont été mises au jour", en octobre 2015.

David Cameron, estime BuzzFeed, "doit désormais expliquer pourquoi son parti a continué à accepter des sommes importantes de la part de Lycamobile" alors que l'origine de l'argent n'est pas claire, et que le Premier ministre britannique a promis de lutter contre le blanchiment d'argent. Selon le site, le fondateur de l'entreprise, le Sri-Lankais Subaskaran Allirajah, serait proche à la fois de David Cameron, anti-Brexit, et de l'ex-maire de Londres Boris Johnson, pressenti pour succéder à Cameron si les partisans du Brexit l'emportent.

A la suite des révélations de l'automne 2015, le Parti travailliste a d'ailleurs écrit (*en anglais*) au Parti conservateur pour exiger qu'il gèle la totalité des fonds versés par le géant des télécoms, le temps de l'enquête. Mais sa requête serait restée lettre morte.

publié le 20/06/2016

Liens : http://www.francetvinfo.fr/monde/royaume-uni/trois-questions-autour-des-soupcons-de-blanchiment-d-argent-chez-lycamobile_1508905.html

Paiements électroniques : un filon pour le blanchiment d'argent

Cartes prépayées, paiements électroniques, monnaie virtuelle : autant de moyens qui constituent un risque de blanchiment d'argent et requièrent toute la vigilance de Tracfin.

Les cartes de paiement prépayées, qui s'utilisent comme des cartes bancaires classiques sans l'obligation d'avoir un compte associé, et qui peuvent se recharger à souhait : voilà l'objet de la surveillance de Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Mais Tracfin est également sur le qui-vive en ce qui concerne les paiements électroniques et les monnaies virtuelles.

"La combinaison des différents nouveaux moyens de paiement peut permettre la mise en place d'un circuit parallèle de flux financiers fonctionnant en dehors du secteur financier traditionnel", lit-on dans le rapport d'activité 2011 de Tracfin.

Anonymat de la monnaie électronique

Et si ces moyens de paiement attirent autant l'attention de la lutte anti-blanchiment, c'est d'abord par leur mode de distribution. En effet, les cartes prépayées sont par exemple disponibles chez les buralistes ou les maisons de la presse, sans qu'une connaissance du client ne soit exigée, et sont payables en espèces. "Il reste possible, compte tenu des caractéristiques des distributeurs de monnaie électronique, que l'identification et la vérification d'identité du client reste douteuse, même au-delà du double seuil de 250 et 2500 euros. [...] Le moyen de paiement étant attaché au porteur, rien ne garantit que l'acheteur de la carte prépayée soit son utilisateur final", relève Tracfin.

L'institution donne ainsi l'exemple de marchands d'or qui avaient mis en place un système pour contourner l'interdiction des opérations d'achat/vente d'or en espèces, et ce, via l'achat de cartes prépayées en paiement de l'or.

Une traçabilité complexe

Les modes de paiement électronique présentent également d'autres risques : la difficulté de contrôler les flux transfrontaliers de capitaux. "Compte tenu des montants peu élevés nécessaires à la commission d'attentats terroristes et à l'anonymat de la monnaie électronique, ces instruments présentent un risque élevé en matière de financement du terrorisme".

Les transactions électroniques sont par ailleurs difficiles à tracer, d'autant plus que les réseaux de distribution de ce type de paiement ne font généralement pas partie du circuit financier et acceptent mal d'être surveillés.

Quant à la monnaie virtuelle, elle présente aussi une frontière poreuse favorable au blanchiment d'argent : elle est principalement utilisée sur Internet sur des systèmes de paiements alternatifs comme les Facebook Credits ou les "bitcoins". Selon Tracfin, elles "constituent potentiellement un risque élevé compte tenu de l'opacité qui entoure leur existence et leur fonctionnement, ainsi que de l'absence complète de régulation des acteurs qui animent ce marché".

Les investigations menées par Tracfin peuvent aussi achopper sur la rapidité de ces transactions : "Les évolutions technologiques vont, par ailleurs, dans le sens de transactions de plus en plus rapides. Cette rapidité des flux complique considérablement le contrôle et peut empêcher la saisie et le gel des fonds délictueux". Tracfin a également identifié un risque concernant les opérations de financement peu intermédiées, comme le micro-crédit, pour lesquelles l'origine et la destination des fonds font encore peu l'objet d'attentions.

Liens : <http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/20120822trib000715627/paiements-electroniques-un-filon-pour-le-blanchiment-d-argent.html>

Les pratiques de blanchiment d'argent via les sites de trading en ligne

Le trading en ligne est devenu de nos jours un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur. En effet, l'investissement en bourse a connu un essor considérable depuis sa dématérialisation. De ce fait, tout le monde peut investir sur les marchés financiers avec internet ou même un téléphone mobile et autres tablettes. Cependant, cette dématérialisation a favorisé une pratique illégale : le blanchiment d'argent via les sites de trading en ligne. L'essor de cette pratique est dû à de nombreux facteurs. Dans ce billet, je vais vous donner un aperçu de ces pratiques qui existent dans le trading en ligne.

L'implantation des brokers dans les paradis fiscaux

Cela est le plus grand facteur qui favorise le blanchiment d'argent via le trading en ligne. En effet, la plupart des courtiers se sont implantés dans des paradis fiscaux afin de bénéficier d'impositions fiscales peu élevées et ainsi faire de plus grands profits. Cependant, en se basant sur ces paradis fiscaux, les brokers bénéficient aussi de certains avantages pouvant leur permettre de ne pas dévoiler les informations financières à l'institution fiscale. En plus de cela, la facilité d'accès via internet, la dématérialisation du contact entre le client et le courtier et la rapidité des opérations électroniques font que le blanchiment d'argent est un fléau qui sévit fortement sur les marchés financiers. Ces derniers éléments cités rendent difficile l'identification de l'investisseur et le suivi des comptes et des transactions par les institutions financières. De plus, puisque qu'il n'y a plus d'intervention humaine susceptible de contribuer à la détection d'opérations suspectes ou inhabituelles, le blanchiment d'argent se fait de plus en plus via le trading en ligne et est devenu un casse-tête pour les autorités fiscales qui ont du mal à détecter ceux qui le font.

Comment se passe le blanchiment d'argent via le trading en ligne ?

La diversité du nombre d'instruments financiers disponibles avec l'investissement en ligne a fait que le blanchiment d'argent a pris une considérable ampleur. En effet, les marchés boursiers ainsi que ceux des produits dérivés permettent aux blanchisseurs de fonds de mettre en place des stratagèmes de plus en plus sophistiqués. Par exemple, un courtier se voit donner la possibilité de laver de l'argent à travers des transactions parfaitement légales et cela sans avoir recours à des manipulations de données. La technique la plus courante est celle qui consiste à vendre et à acheter deux contrats futurs. Ainsi, l'investisseur gagnera avec l'un et perdra avec l'autre quelque soit l'évolution du cours du sous-jacent. En attribuant les gains à un compte et en assignant les pertes à un autre dans lequel l'argent sale a été déposé, le courtier blanchit ainsi de l'argent sans enfreindre la loi. Ce procédé est possible avec plusieurs produits financiers dérivés tels que la vente de Put et l'achat de call simultanés ou toute autre combinaison qui permet d'obtenir un gain et une perte. Ces moyens semblent être très efficaces car la volatilité des marchés peut rendre ces gains tout à fait normaux rendant ainsi la détection difficile. Aussi, pour ne pas éveiller de soupçons avec leur compte qui gagne, ces blanchisseurs attribuent les gains à un à un troisième compte et les pertes au compte détenant l'argent blanchi ce qui fait que ce dernier ne sera pas toujours « gagnant » et n'éveillerait ainsi aucune suspicion.

Les dispositions prises par les autorités de régulations pour contrecarrer ce phénomène.

Pour remédier à ces pratiques, les autorités de régulations telles que l'AMF ont pris un certain nombre de dispositions visant à sauvegarder les investissements des

particuliers et à les protéger contre certaines arnaques. De ce fait, l'AMF procède à une vérification régulière des brokers autorisés à exercer sur le territoire français. Ces courtiers sont ceux qui disposent d'une licence de régulation de la part de cette autorité ce qui fait montre de leur fiabilité et de leur sérieux. En délivrant cette licence de régulation, l'AMF s'assure d'abord de la régularité des transactions financières qui se font à travers les interfaces de ces brokers mais aussi de la fiabilité du courtier. Ainsi, en s'impliquant sur le trading en ligne, l'autorité des marchés financiers s'engage dans une lutte contre le blanchiment d'argent et les arnaques financières.

Conclusion

Le blanchiment d'argent via l'investissement en ligne est bien présent mais, avec l'effort des autorités, cette pratique pourrait bien prendre du plomb dans les ailes. En effet, l'AMF, en publiant régulièrement sa liste noire de brokers en ligne, montre au trader les courtiers qui sont susceptibles d'avoir recours à ces pratiques. De ce fait, pour un investissement sûr et fiable, je vous conseille de choisir un courtier détenant une licence de la part de l'AMF.

Liens : <http://boursebinaire.fr/les-pratiques-blanchiment-d-argent-via-les-sites-trading-en-ligne.html>

Paiements mobiles : Comment les rêves de blanchiment d'argent des criminels risquent de devenir réalité

À l'automne 2013, la justice américaine annonçait le dénouement de la plus grande affaire de blanchiment d'argent en ligne de l'histoire, avec l'inculpation des dirigeants du site de change Liberty Reserve, considéré comme « la plus grande banque pour criminels ». Plus d'un million de clients sont passés par cette société basée au Costa Rica pour blanchir plus de 6 milliards de dollars. Outre les trafiquants de drogue, Liberty Reserve était le repère de nombreux bandits et organisations criminelles spécialisées dans la fraude aux investissements et à la carte bancaire, l'usurpation d'identité, le piratage informatique et la pédophilie.

Si les plates-formes comme Liberty Reserve sont désormais placées sous haute surveillance, les paiements mobiles échappent encore au contrôle des autorités et services de police. Des millions de personnes, notamment dans les pays en développement, utilisent désormais leur téléphone mobile pour réaliser leurs opérations bancaires, et leur nombre augmente quotidiennement. Cette communauté mobile possède son lot de criminels qui, d'après certains spécialistes, se livrent à des activités tout aussi variées que dans le cas de Liberty Reserve, mais à moindre échelle pour l'instant.

« Les paiements mobiles sont la nouvelle grande technique de blanchiment d'argent à laquelle nous allons avoir affaire », déclare John Cassara, qui a travaillé pendant 26 ans comme agent de la CIA et enquêteur sur les délits financiers au département du Trésor des États-Unis. « Les services de police du monde entier ont du mal à prendre les choses en main car le problème est encore mal maîtrisé et peu documenté. Mais tôt ou tard, nous y serons tous confrontés. »

Voici le problème : La mise en place de réseaux bancaires et de télécommunications fixes coûte cher. C'est l'une des raisons pour lesquelles seulement une personne sur cinq parmi les 7 milliards d'habitants de la planète a directement accès aux banques et services financiers. Or, on dénombre 5 milliards de téléphones mobiles qui pourraient

servir de porte-monnaie virtuels ou de distributeurs automatiques personnels. D'ici 2020, certains spécialistes estiment qu'il y aura 50 milliards d'appareils connectés et que les transactions mobiles seront privilégiées dans la plupart des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Pays où la corruption et la criminalité transnationale font rage et où les trafics en tout genre se multiplient. « Le phénomène va s'amplifier », ajoute John Cassara, qui a rédigé deux ouvrages sur le financement du terrorisme ainsi qu'un rapport du Département d'État américain sur les paiements mobiles (2008), et dispense désormais des conseils aux administrations et multinationales sur le sujet. « L'engouement pour les transactions mobiles va porter un sérieux coup aux cartes bancaires et aux distributeurs automatiques, tout en ayant un impact majeur sur les techniques de dissimulation et de blanchiment d'argent. » Le problème, ajoute-t-il, c'est que « personne ne se soucie vraiment de la manière dont les criminels vont pouvoir tirer parti de ces paiements mobiles. »

Comment tout cela fonctionne : Il suffit de prendre l'exemple du Kenya, où Safaricom a lancé en 2007 l'un des premiers programmes de paiement mobile, baptisé M-Pesa (« Pesa » signifiant « argent » en Swahili). M-Pesa compte à présent 15 millions d'utilisateurs, qui virent plus d'un milliard de dollars par mois vers l'Afrique de l'Est. Ce modèle est repris par plus de 50 autres pays, dont le Brésil, l'Afghanistan, l'Inde et une grande partie de l'Afrique.

Au Kenya, des milliers d'échoppes vendent des recharges de communication pour téléphones mobiles, qui se présentent généralement sous la forme de cartes à gratter. Plus de 60 000 d'entre elles sont d'ailleurs membres du programme M-Pesa, dépassant largement les 840 agences bancaires du pays. Les transactions annuelles réalisées via M-Pesa représentent plus de 20 % du PIB. Les clients échangent du liquide contre de la valeur qu'ils injectent dans leur téléphone, qui fait alors office de porte-monnaie électronique ou de carte virtuelle. Ils peuvent ainsi payer leurs factures, faire des achats, effectuer des virements, et surtout, faire créditer leur carte.

C'est à la fois simple d'utilisation et généralement moins onéreux que les services de transfert classiques. Les travailleurs étrangers peuvent toucher leur salaire par téléphone et verser l'argent à leur famille en quelques secondes. Les voyageurs peuvent déposer des espèces et les retirer dans un autre pays. Nombreuses sont maintenant les grandes banques qui s'empressent d'incorporer les paiements mobiles dans leurs services, au même titre que les multinationales comme McDonalds, Starbucks et la Western Union.

Les failles du système : Les paiements mobiles sont très répandus dans les pays où les lois anti-fraude et anti-blanchiment et leur application laissent à désirer. L'identification des clients n'est généralement pas très poussée, et le système de reporting financier du pays est souvent contourné. Même si elles possèdent l'expertise nécessaire — ce qui n'est pas le cas selon John Cassara et d'autres — les autorités n'ont donc quasiment aucun moyen de surveiller les paiements mobiles.

Par ailleurs, les transactions s'opérant via des téléphones mobiles et par SMS, rien ne permet de les tracer et encore moins de réunir des preuves pour engager des poursuites. Comme l'expliquait John Cassara lors d'un congrès en mai 2012, les criminels ont toujours gravité autour du maillon faible du système financier, jetant à présent leur dévolu sur les paiements mobiles. Au Kenya, le programme M-Pesa a été utilisé pour blanchir de l'argent, verser des pots-de-vin à des fonctionnaires corrompus et faciliter toutes sortes d'activités criminelles tels que les kidnappings et les extorsions de fonds. En guise de réponse, Safaricom a exigé de la part de ses clients,

notamment ceux qui utilisent des cartes prépayées pour leur service de téléphonie, de lui communiquer davantage d'informations.

Mais s'il n'y a pas encore vraiment de quoi prouver que les paiements mobiles favorisent les actes criminels, « c'est tout simplement parce que personne ne surveille les transactions », avance John Cassara. En Afrique, en Asie, en Europe et aux États-Unis, les autorités financières semblent pourtant d'accord sur ce point et ont d'ailleurs exprimé leurs inquiétudes dans de récents rapports, témoignages officiels et interventions publiques (paywall). Elles s'inquiètent particulièrement de l'essor des paiements mobiles dans les pays où l'hawala, autrement dit le système de transfert de fonds informel, freine leurs efforts en matière de lutte contre le financement du terrorisme. Au Pakistan, par exemple, où 90 % des adultes n'ont pas de compte en banque, le prestataire de services financiers Easy Paisa compte plus de 100 millions d'abonnés. John Cassara parcourt le monde et finit l'une de ses présentations en disant : « Tout le monde est inquiet. Tout le monde acquiesce et a conscience du problème qui se profile à l'horizon, mais personne ne bouge.

Liens : http://www.sas.com/fr_fr/insights/articles/risk-fraud/m-payments-machine-criminals-dreams.html

Cartes bancaires prépayées anonymes, du blanchiment au terrorisme !

Parmi l'arsenal pour préparer leurs attaques meurtrières de Paris et Bruxelles, les terroristes ont utilisé des cartes bancaires prépayées anonymes, un instrument de blanchiment dans le collimateur des autorités. Explications avec Deontofi.com

Les enquêtes sur les attentats de Paris et Bruxelles ont révélé le rôle des moyens de paiements anonymes utilisés par les terroristes pendant des mois pour préparer leurs attaques, en particulier des cartes bancaires prépayées anonymes. Le gouvernement belge veut les interdire, tout comme les cartes SIM anonymes, tandis que le ministre des finances français, Michel Sapin, a promis un décret pour mettre fin à leur anonymat. Explications avec Deontofi.com

1/ A quoi sert la lutte anti-blanchiment ?

La lutte contre le blanchiment est un enjeu crucial pour la santé économique de notre pays, mais aussi pour la sécurité des citoyens, comme l'a montré le rôle des circuits financiers illégaux dans la préparation des attentats du 13 novembre 2015 à Paris et du 22 mars 2016 à Bruxelles. Le blanchiment est la clé de toute l'économie souterraine et criminelle. En matière de vol, on comprend facilement que les cambrioleurs dépendent des receleurs pour écouler leur butin. Le blanchiment a le même rôle qu'un super-recel pour toutes les activités illicites, en permettant à leurs auteurs de recycler l'argent reçu illégalement, qu'il provienne du vol et recel, de trafics ou détournements ou d'autres activités criminelles. Le financement des activités criminelles repose lui-même sur des circuits de blanchiment, pour effacer la provenance et la destination de l'argent utilisé.

2/ Existe-t-il des moyens de paiement anonymes en France ? Est-ce légal ?

Il existe depuis longtemps des moyens de paiements anonymes dont l'utilisation n'a jamais été illégale. Beaucoup de gens utilisent par exemple des titres de paiement liés à un commerce ou réseau de commerçants. On peut penser aux bons cadeaux de certaines enseignes, ou aux tickets restaurants et chèques déjeuner, et par extension aux cartes qui les remplacent de plus en plus depuis quelques années, et qui sont acceptées pour des achats les plus variés.

Mais le principal moyen de paiement anonyme reste surtout la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire les pièces et les billets, dont l'utilisation peut être parfaitement anonyme. On sait par exemple que les billets de 500 euros, les fameux « violets » sont la coupure préférées des blanchisseurs et des trafiquants, comme l'a confirmé récemment le directeur d'Europol, le coordinateur des polices européennes. Pour donner une idée concrète de la discrétion des billets de 500 euros pour les opérations de blanchiment et autres paiements occultes, le journal Financial Times avait calculé qu'on pouvait faire rentrer 1 million d'euros dans une sacoche de la taille d'un ordinateur portable, et que ces 2000 billets violets ne pesaient pas plus de 2,2 kilos.

Du coup, le gouverneur de la Banque centrale européenne, Mario Draghi, « a reconnu que la BCE aimerait abandonner les billets de 500 euros étant donné qu'ils sont de plus en plus utilisés à des fins criminelles », devant le parlement européen en février dernier.

3/ Il y a tout de même des limites à ces paiements anonymes, surtout en liquide.

Absolument. Comme on le voit, le problème avec l'argent liquide n'est pas l'anonymat du moyen de paiement lui-même, mais l'utilisation anonyme qui peut en être faite. Rien ne s'oppose au droit à l'anonymat pour acheter son pain, mais il faut lutter contre l'anonymat des paiements pour acheter des armes, préparer des attentats, blanchir de l'argent criminel ou financer les campagnes électorales d'hommes politiques corruptibles. Pour dissuader l'anonymat des paiements en liquides qui pourraient avoir une motivation illégale, ils sont interdits au-delà de certains seuils, qui ont été abaissés depuis le 1^{er} septembre 2015.

Que ce soit pour les commerçants, professionnels ou particuliers résidents en France, il est dorénavant interdit de payer ou d'accepter un paiement de plus de 1000 euros en espèces, contre 3000 euros auparavant, sous peine d'une amende de 5% du montant. Mais cela ne concerne pas les visiteurs étrangers, qui ont encore le droit de payer jusqu'à 15 000 euros en espèces, par exemple s'ils ont un peu d'argent sale de chez eux à blanchir dans nos boutiques de luxe.

4/ Et les cartes bancaires anonymes, qu'est-ce que c'est ?

Les cartes bancaires anonymes sont des cartes de paiement classiques, sauf qu'elles ne portent pas le nom de leur propriétaire dessus, ni derrière, c'est-à-dire aucun moyen d'identifier son propriétaire. Pour simplifier, ces cartes fonctionnent un peu sur le même principe que les cartes « cadeaux », sauf qu'au lieu de les acheter auprès d'une enseigne ou d'un réseau d'enseignes commerciales, elles sont proposées par des établissements de paiement spécialisés (parfois baptisées « fintechs ») en partenariat avec Visa ou Mastercard, et sont acceptées partout comme les cartes bancaires Visa ou Mastercard ordinaires.

En l'occurrence, c'est une carte de ce type, de la marque Bpost, qui a été utilisée par le terroriste Salah Abdeslam pendant les mois de préparation des attentats de Paris et Bruxelles, d'où la réaction des gouvernements français et belge pour en demander l'interdiction.

5/ Comment fonctionnent ces cartes bancaires anonymes ?

Le principe des cartes bancaires prépayées anonymes est assez simple. Lors de la souscription, elles fonctionnent comme des cartes cadeaux : vous achetez une carte d'un montant prédéterminé, par exemple 100 ou 250 euros, sans que l'on vous demande aucune preuve d'identité. La carte peut même être achetée par quelqu'un d'autre pour votre compte. Ensuite, vous pouvez l'utiliser partout où les cartes visa/masercard sont acceptées, que ce soit dans des commerces ou sur internet, voire pour faire un retrait au distributeur.

Ensuite, il existe deux types de cartes. Celles à usage unique, et les cartes rechargeables, que l'on peut à nouveau re-créditer de façon totalement anonyme, par exemple en achetant une recharge avec un montant prédéfini, comme pour les cartes de téléphone ou d'autres services par abonnement de type Itune ou Google Play. Ces recharges peuvent même être dématérialisées. Dans ce cas on verse du liquide à un revendeur agréé, par exemple un bureau de tabac, qui vous donne un ticket avec un numéro à envoyer par SMS à l'opérateur de la carte pour qu'elle soit créditée du montant versé.

Certaines cartes bancaires anonymes peuvent même être rechargées par virement grâce à un numéro d'identification bancaire international, le fameux Iban (international bank account number) qui est une sorte de RIB (relevé d'identité bancaire) universel.

6/ Où peut-on se procurer une carte bancaire anonyme ?

Si l'on prend le cas des cartes Bpost utilisées par le terroriste Salah Abdeslam, elles sont en vente en Belgique dans les bureaux de tabac, y compris dans la banlieue nord de Lille-Roubaix-Tourcoing, à quelques centaines de mètres de la frontière française. Mais on trouve d'autres marques de ce type de cartes partout en Europe, surtout en Grande Bretagne où elles sont développées par les sociétés PFS (Prepaid Financial Services, ou « services financiers prépayés »), et PCS (Prepaid Cash Services, littéralement « services en espèces prépayés ») partenaire de MasterCard, distribué en France par la société CreaCard, par Internet et chez certains buralistes. Parmi des dizaines d'autres on peut encore citer Prepay Solutions, qui propose en France sa carte Toneo Mastercard, ou encore la société Raphael & Sons qui propose une carte Visa Anytime.

7/ Qu'est-ce que ces cartes ont de plus anonymes que les autres ?

Le problème d'anonymat n'est pas seulement qu'une personne puisse payer sans qu'on sache qui elle est, comme pour les cartes cadeaux qui ne portent pas de nom. D'ailleurs il existe des cartes bancaires « discrètes », sans nom, qui ne sont pas pour autant « anonymes », par exemple la carte bancaire Mastercard distribuée avec le Compte Nickel dans les bureaux de tabacs. L'important, pour la lutte contre le blanchiment, est que l'on puisse en cas de besoin identifier l'origine des fonds qui ont été dépensés avec ces cartes, et pour cela qu'il y ait comme pour tous les autres services financiers, une vérification d'identité du souscripteur de la carte et une traçabilité des rechargements. Le problème des cartes anonymes est l'absence de vérification d'identité. En-dessous d'un certain seuil, actuellement de 250 euros pour les cartes non-rechargeables et jusqu'à 2500 euros par an pour les cartes rechargeables. on peut se les procurer et les recharger sans aucun justificatif d'identité ou avec une identification assez vague, comme une simple adresse e-mail et un numéro de téléphone mobile, qui peuvent être totalement anonymes, ou avec un justificatif de domicile, mais sans réelle vérification d'identité.

8/ Pour les consommateurs ordinaires, quel est l'intérêt des cartes anonymes ?

– Quand on écoute les arguments des promoteurs et distributeurs de cartes anonymes, les arguments sont toujours les mêmes « on ne veut pas favoriser l'utilisation illégale mais les honnêtes citoyens doivent pouvoir conserver un droit à l'anonymat et au secret », en citant principalement les cachoteries de conjoints adultères et autres dépenses compulsives que les gens veulent cacher à leur entourage. En pratique, on peut tout à fait bénéficier d'une confidentialité équivalente avec des moyens de paiement au porteur, c'est-à-dire sans identification du payeur par le commerçant, comme les cartes prépayées de La Banque Postale ou le compte Nickel, dont les frais sont par ailleurs bien moins élevés.

Il faut savoir que le prix de l'anonymat absolu est très cher. Les cartes anonymes occasionnent des frais multiples : souvent on vous prend d'abord entre 5 à 10% sur l'argent crédité en liquide sur une carte prépayée, puis à nouveau des frais sur les paiements et retraits effectués avec ces cartes, voire des cotisations mensuelles, sans parler des commissions de change sur les paiements en devises quand ils sont possibles. Au final, c'est extrêmement coûteux et il faut vraiment avoir quelque chose à cacher pour accepter de payer autant de frais. Il faut aussi être extrêmement vigilant, car les cartes prépayées anonymes sont aussi un terrain très favorable pour les escroqueries. Il y en a déjà eu pas mal, y compris à l'encontre des bureaux de tabac distributeurs. On voit notamment des sites Internet basés à Chypre proposant des cartes bancaires anonymes dont il faut se méfier autant que des escrocs du trading Forex car on peut facilement se faire arnaquer en croyant acheter une carte bancaire prépayée anonyme qui ne sera jamais livrée, ou qui subira des débits frauduleux au fur et à mesure qu'elle sera rechargée, sans aucun moyen de recours par rapport aux mesures de protection des épargnants prévues en France avec les cartes bancaires classiques. 25 mai 2016

Liens : <https://deontofi.com/cartes-bancaires-prepayees-anonymes-du-blanchiment-au-terrorisme/>

Cartes prépayées et tricheurs

Les trafiquants de drogue, les terroristes et d'autres criminels ont trouvé un moyen simple et ingénieux de blanchir de l'argent.

Ronnie gardait trop d'argent sous son lit. Ce petit trafiquant de drogue (dont le nom est fictif et regroupe en fait plusieurs cas de trafic de stupéfiants) cachait, dans un compartiment aménagé sous son lit, les profits considérables tirés de ses activités illégales. Le compartiment était plein de billets de banque, surtout des coupures de vingt, de dix et de cinq dollars.

Après avoir obtenu son M.B.A., Ronnie s'était vite rendu compte qu'il détestait travailler dans un bureau. Il décida alors de devenir le fournisseur direct de consommateurs de marijuana après avoir entendu des amis appartenant à la classe moyenne se plaindre de la difficulté de se procurer la drogue sans courir de risques.

Ronnie ne vendait qu'à des gens qu'il connaissait bien ou qui lui étaient recommandés par quelqu'un de confiance. Ses propres fournisseurs étaient deux cousins qui faisaient la culture de l'herbe sur une terre agricole dont ils étaient propriétaires dans une région isolée. Ronnie acheta une fourgonnette qui avait l'air d'un véhicule de livraison. Il enfilait un uniforme sans identification et portait un sac à l'épaule, ce qui lui donnait l'allure d'un employé d'une entreprise de messagerie.

Ses clients recevaient leurs livraisons de drogue à domicile ou au travail. Après moins d'un an d'activité, Ronnie avait établi sa clientèle, qu'il servait jusqu'à dix heures par jour, cinq jours par semaine. L'argent s'accumulant rapidement, Ronnie réalisa qu'il lui fallait le blanchir.

Il savait qu'il pouvait déposer jusqu'à 10 000 \$ en espèces dans son compte de banque sans que l'opération ne doive être signalée au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE). Cet organisme gouvernemental indépendant créé en 2000 vise à déceler et à prévenir le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes. Toutefois, Ronnie savait aussi qu'un employé de banque ayant du flair pourrait se dire qu'un client faisant régulièrement de gros dépôts en espèces n'est peut-être pas blanc comme neige. Il ne pouvait pas courir ce risque.

Il a trouvé une solution sûre à son problème en lisant un article décrivant la prolifération des cartes prépayées de débit et de fidélité, aussi appelées cartes à valeur stockée. Ces cartes, rapportait l'article, pouvaient être achetées auprès des banques, des services d'encaissement de chèques, de Western Union, des casinos et d'autres sources, sans qu'on demande de pièces d'identité et sans qu'on doive laisser de trace papier. L'article semblait avoir été écrit pour lui. «Elles sont aussi utilisées par les trafiquants de drogue, les terroristes et d'autres individus pour blanchir de l'argent sale», y lisait-on au sujet des inconvénients de ces cartes.

Ronnie acheta donc, dans des endroits de la ville où il habitait et dans les environs, des cartes de débit prépayées qu'il approvisionnait avec de l'argent comptant. Les sommes qu'il portait sur les cartes étaient en général inférieures à 3 000 \$, mais elles étaient parfois supérieures.

S'il le désirait, il pouvait ainsi blanchir 50 000 \$ en 48 heures. Une fois les cartes chargées, il les utilisait pour régler la plupart de ses achats courants. S'il prévoyait un achat important, il accroissait le solde d'une carte jusqu'à ce qu'il soit suffisant pour le régler. Il se servait également de ces cartes pour payer ses approvisionnements en herbe.

«Ces cartes sont attrayantes pour les criminels parce qu'elles offrent un degré élevé de protection de l'anonymat, sont faciles à transporter et possèdent certaines des caractéristiques des téléversements», explique Mario Possamai, spécialiste torontois de la lutte antiblanchiment et conseiller en matière de conformité et de fraude dans ce domaine. «Plus il y a de gens qui utilisent les cartes à valeur stockée pour des opérations légitimes, plus les criminels peuvent cacher leurs opérations illicites, ajoute-t-il. La situation renvoie à une citation bien connue de Mao Zedong au sujet de la guerre de guérilla : «La guérilla doit être dans la population comme un poisson dans l'eau.»»

Selon les évaluations effectuées au sein de ce secteur d'activité, le nombre de transactions par cartes prépayées ne cesse d'augmenter. Dans un rapport publié en mars 2008, CANAFE estimait que le marché des cartes prépayées représenterait aux États-Unis près de 300 milliards \$ avant la fin de l'année, et rapportait que selon VISA International, ce marché atteindrait deux billions \$ US à l'échelle mondiale en 2010! Le rapport mentionnait aussi que parmi les grands commerces de détail du Canada, le pourcentage de ceux qui offraient à leurs clients des cartes prépayées, y compris des cartes-cadeaux, était passé de 53 % en 2003 à 82 % en 2005. Enfin, CANAFE signalait que les cartes portant l'identification d'un réseau comme VISA ou MasterCard connaissaient la croissance la plus rapide.

Les cartes prépayées sont attrayantes pour les criminels parce que, pour le moment, elles ne sont pas considérées comme des unités monétaires (espèces, certificats d'actions, etc.), et ne sont donc pas assujetties aux exigences en matière de déclarations de la législation antiblanchiment. Souvent, aucune pièce d'identité n'est requise pour acheter ce type de cartes, qui ne laissent pas de trace papier. À l'heure actuelle, toute personne qui entre au Canada ou aux États-Unis peut, en toute légalité, avoir le nombre de cartes prépayées qu'elle désire et portant n'importe quelle somme. Les trafiquants de drogue et les criminels liés au financement d'activités terroristes trouvent ce vide juridique extrêmement avantageux.

En mars dernier, dans le cadre d'une audience du Congrès des États-Unis, Robert Mueller, chef du FBI, déclarait: «Des enquêtes récentes relatives au blanchiment d'argent révèlent une tendance, chez les criminels, à utiliser des instruments à valeur stockée tels que les cartes-cadeaux prépayées et les cartes de débit rechargeables pour

déplacer les produits de leurs activités. Cette situation a pour effet de créer un système bancaire parallèle.»

Les responsables de la base d'information BSA/AML (*Bank Secrecy Act/Anti-Money Laundering*) mise sur pied par le Federal Financial Institutions Examination Council, organisme fédéral américain œuvrant dans le secteur bancaire, avaient aussi attiré l'attention sur ce problème en 2007 : «Des trafiquants de drogue utilisent des cartes prépayées comme moyen de paiement en envoyant ces cartes à l'étranger pour régler leurs importations de drogue.» Selon CANAFE, la revente de cartes prépayées, surtout des cartes-cadeaux, peut rapporter jusqu'à 80 % de leur valeur. Des sites comme eBay, Craigslist et divers sites d'échange de cartes ont transformé le «reel électronique» en un moyen très simple de blanchir de l'argent à un coût d'environ 20 %, ce qui est très inférieur à ce qu'exigent traditionnellement les receleurs. CANAFE mentionne le cas d'une bande de voleurs arrêtés en Floride, en 2007, à la suite de l'achat de cartes-cadeaux d'une valeur totale de 24 000 \$US dans un magasin Wal-Mart de Gainesville (Floride), et de 18 000 \$US dans un autre Wal-Mart. L'organisme rapporte aussi que, selon des experts britanniques, les cartes prépayées servent au financement des activités de groupes terroristes.

La popularité des cartes prépayées auprès des détaillants et des consommateurs est facile à comprendre. Les détaillants qui vendent des cartes de crédit prépayées touchent des frais pour chaque carte ou des frais annuels. Même si ces cartes n'offrent pas de crédit, puisque la somme disponible a déjà été versée au commerçant par l'acheteur, le détenteur a l'impression qu'il s'agit de cartes de crédit, surtout dans le cas de celles affiliées à VISA et à MasterCard. Le risque de défaut de paiement est inexistant. Les cartes de débit prépayées comportent elles aussi des frais pour le consommateur, mais ne présentent aucun risque pour le commerçant.

On peut obtenir bon nombre de ces cartes en faisant la demande en ligne. Les consommateurs, souvent accablés de dettes, incapables d'obtenir une carte de crédit traditionnelle ou soucieux de demeurer maîtres des dettes contractées au moyen de cartes de crédit peuvent penser que ces cartes leur donnent accès au crédit, ou y voir un moyen de restreindre leurs habitudes de consommation.

Les cartes prépayées de débit et de crédit sont appelées «cartes à utilisation libre». On peut les utiliser pour n'importe quel type d'achat et n'importe où. On appelle «cartes à utilisation restreinte» celles émises par une seule entreprise (ou un seul centre commercial) et qui ne peuvent être utilisées ailleurs que dans les endroits autorisés par l'émetteur. Il s'agit en général de cartes d'appel prépayées ou de cartes-cadeaux. Elles sont fort prisées par les détaillants, car bon nombre des bénéficiaires s'en servent pour acheter des articles dont le prix est supérieur à la somme chargée sur la carte-cadeau. De plus, on peut recharger la plupart des cartes à utilisation libre ou restreinte.

Dans le rapport de CANAFE publié en 2008, on donne des exemples de cartes à utilisation restreinte. Au Canada, la Compagnie de la Baie d'Hudson offre des cartes-cadeaux prépayées rechargeables, sans limite sur le chargement autorisé. Wal-Mart Canada offre, sur son site Web, des cartes prépayées rechargeables que le consommateur peut utiliser dans ses magasins. Les casinos du Québec offrent des cartes électroniques Texas Hold'em. On charge la carte à la cage du caissier, et tout gain est porté sur la carte. Pour se faire payer, il faut retourner à la cage du caissier. Des cartes de casino à utilisation restreinte existent aussi en Afrique du Sud, aux États-Unis ainsi qu'en Europe, précise le rapport. Dans certains cas, des banques provisionnent des cartes prépayées sans que le consommateur ait conscience de leur intervention.

«Mentionnons, à titre d'exemple, la carte MiCash/The Home Depot, proposée aux Latino-Américains à Tampa, en Floride, ainsi qu'à Washington», écrit Steve Cocheo, directeur de la rédaction du *ABA Journal*, bulletin de l'association du Barreau américain. «Il s'agit d'une carte de débit rechargeable qui sert aussi de carte de guichet automatique ou de carte d'appel, et qui peut être envoyée à un parent à l'étranger, explique-t-il. Les cartes sont émises par paires, et chaque utilisateur possède un NIP et un mot de passe. La carte est émise, non pas par les deux entreprises dont elle porte les marques conjointes, mais par la MetaBank, une banque d'épargne forte d'un actif de 494,6 millions de dollars US ayant son siège social à Storm Lake, en Iowa. La société-mère, Meta Financial Group, émet des cartes prépayées dans le cadre de plus de 500 programmes, un secteur d'activité de sa division Meta Payment Systems.»

Même si les organismes veillant à l'application de la loi sont bien informés sur l'utilisation faite par les criminels des cartes prépayées, aucune loi n'a jusqu'ici été mise en place pour lutter contre le problème. Un article de Reuters de mars 2010 mentionne qu'en 2009, les sénateurs américains Joseph Lieberman et Susan Collins ont proposé un amendement pour combler le vide juridique relatif aux cartes à valeur stockée.

L'amendement a été intégré à une loi sur la responsabilité et la communication d'information touchant les cartes de crédit, sanctionnée par le président Obama le 22 mai 2009, rapporte Reuters. En vertu de cet amendement, le département du Trésor disposait d'un délai de 270 jours pour établir des règles sur la vente, l'émission, le rachat ainsi que le transport outre-frontières de cartes à valeur stockée. Le délai a expiré le 16 février 2010. L'auteur de l'article de Reuters se demandait si ce retard était dû à l'inertie bureaucratique, à une surcharge de travail au département du Trésor alors très occupé à gérer une grave crise financière, ou, selon l'expert des questions de blanchiment d'argent, Charles Intriago, à «une manifestation de la puissance malsaine du capital, des institutions financières et de leurs lobbyistes».

La législation devrait sous peu faire l'objet de certaines modifications. Mario Possamai souhaite que la démarche soit dirigée par le Financial Crimes Enforcement Network (FinCEN), un organisme du département du Trésor des États-Unis. En juillet 2010, le FinCEN a publié un projet de règlement visant à réviser les exigences de la loi sur le secret bancaire (*Bank Secrecy Act*) qui s'appliqueront aux entreprises de services monétaires au sujet des produits et services à valeur stockée. Les règles proposées mettraient en place de nombreuses mesures spécifiques ayant notamment pour effet «d'imposer des exigences en matière d'inscription aux fournisseurs d'accès prépayé, en plus d'assujettir tant les fournisseurs que les vendeurs d'accès prépayé à des règles concernant la déclaration des activités douteuses et la tenue de dossiers de renseignements sur les clients, ainsi qu'à de nouvelles exigences relatives à la tenue de registres sur les opérations effectuées».

Notons que certaines exigences des nouvelles règles du FinCEN ne s'appliqueraient pas dans le cas de catégories spécifiques de produits et de services d'accès prépayé présentant un risque plus faible de blanchiment et de financement d'activités terroristes. Une autre proposition dans le cadre de la révision du *Bank Secrecy Act* serait de remplacer l'expression carte à valeur stockée (*stored-value card*) par celle de carte à accès prépayé (*prepaid access card*). Au moment de rédiger ces lignes, les modifications proposées avaient fait l'objet de communications visant à solliciter des commentaires, mais elles n'étaient pas encore mises en œuvre.

Selon un porte-parole de CANAFE, aucune législation de ce type n'est envisagée au Canada en ce moment. Si les États-Unis adoptent de nouvelles règles, il est probable

que le Canada emboîtera le pas, estime Mario Possamai. «Avec le temps, cela devrait avoir un effet d'entraînement et amener d'autres pays à se doter de dispositifs réglementaires similaires, tout comme la mise en place de contrôles des mouvements transfrontaliers d'espèces a commencé aux États-Unis et s'est ensuite étendue à d'autres pays, dont le Canada, explique-t-il. Cependant, cela n'éliminera pas nécessairement les risques de blanchiment d'argent que posent les cartes à valeur stockée, pas plus que le resserrement des contrôles sur les mouvements transfrontaliers d'espèces n'a éliminé cette pratique dans la sphère économique illicite. Tant que les cartes à valeur stockée seront attrayantes pour les criminels, ceux-ci trouveront des façons novatrices de s'en servir à des fins malhonnêtes.» Toutefois, l'utilisation de ces cartes fait l'objet de certaines restrictions. Par exemple, l'Australian Institute for Criminology note, à propos de la carte Cash Passport de Travelex, qu'en Australie, «le solde de la carte ne peut en aucun moment dépasser 10 000 \$A (dollars australiens); que la somme maximale pouvant être chargée sur la carte sur 12 mois est de 45 000 \$A; que le total des retraits par guichet automatique au cours d'une période de 24 heures ne peut dépasser 6 000 \$A; et qu'un maximum de deux cartes peuvent être émises pour la même source de fonds.» Au Canada, Western Union fixe à 950 \$ le montant maximal pouvant être chargé quotidiennement sur une carte. Dans le cas de la carte MasterCard BMO pour voyage prépayé, le solde disponible ne peut dépasser 10 000 \$.

Une personne dont le profil ressemble à celui de Ronnie ne devrait pas s'inquiéter d'éventuelles modifications de la législation relative à l'utilisation de cartes prépayées pour le blanchiment d'argent. Toutefois, pour les trafiquants de drogue à grande échelle ou les financiers du terrorisme, l'entrée en vigueur de nouvelles règles pourrait donner des résultats. Le blanchiment d'argent ne disparaîtra pas, mais le fait de freiner cette activité ou de la rendre plus difficile est une forme de victoire, à laquelle doivent aspirer toutes les parties engagées dans la lutte contre ce fléau.

Liens : <https://www.undernews.fr/banque-cartes-bancaires/cartes-prepayees-et-tricheurs.html>

Des cartes Visa et MasterCard vendues chez les buralistes

Si les deux réseaux mettent en avant la fonction sociale des ces nouveaux moyens de paiement, leur utilisation ne va pas sans poser quelques questions, notamment en ce qui concerne le blanchiment d'argent.

Acheter une carte de paiement internationale dans un bureau de tabac ou une station service est désormais possible. Ces moyens de paiement estampillés Visa ou MasterCard, et déconnectés de tout compte bancaire sont les derniers nés parmi les cartes prépayées. Ces cartes fonctionnent sur le même principe que les cartes téléphoniques ou Moneo. Concrètement il s'agit d'acheter un support plastique, facturé entre 7 et 15 euros, et de le recharger en payant en espèce, par chèque, virement internet ou carte bancaire. Une commission allant de 2 à 7% du montant crédité sur la carte est en outre prélevée lors du chargement. si aucun justificatif d'identité n'est nécessaire, la somme que l'on peut créditer est plafonnée à 1000 euros pour les cartes actuellement en service; le plafond est poussé à 6000 euros pour des cartes dites «premium» sur présentation de pièces d'identité. Une fois la somme épuisée, le propriétaire de la carte peut la créditer à nouveau et la durée de vie du support varie de deux à trois ans.

Risques de blanchiment

Pour activer la carte, il suffit d'adresser sa référence par SMS. Elle peut ensuite être utilisée pour retirer de l'argent dans les distributeurs, payer chez les commerçants ou sur Internet ou encore transférer des sommes en cédant tout simplement le support crédité à une autre personne... et ceci partout dans le monde. des facilités qui ne sont pas au goût de tout le monde et notamment des banques. «Rien n'empêche d'utiliser ces cartes de manière illicite, d'autant plus qu'aucun contrôle n'est effectué en dessous d'un montant de 1000 euros», prévient Bernard Dutreuil, directeur système et moyen de paiement à la Fédération bancaire française (FBF). L'Autorité de contrôle prudentielle (ACP) de la Banque de France, chargée de délivrer les agréments se veut rassurante. «Le risque de blanchiment est faible. Les textes prévoient qu'on ne peut faire plus de 2500 euros d'opérations par année civile avec les cartes rechargeables classiques», affirme l'ACP qui reconnaît cependant que rien n'empêche d'acheter plusieurs cartes.

Très chères cartes

Banques et associations mettent un autre bémol. Dans leur argumentaire, les réseaux MasterCard et Visa présentent les nouvelles cartes comme un moyen alternatif de paiement destinés en priorité à une clientèle fragile financièrement. «Notre cible prioritaire, ce sont les personnes interdites bancaires, et celles à qui la banque a retiré leur carte bancaire», explique Emmanuel Robert, directeur marketing chez Visa. «Plutôt que de transporter de l'argent liquide, elles peuvent placer des sommes sur une carte sécurisée par une puce électronique et un code secret». Chez MasterCard on précise également que l'utilisation de ces cartes peut aider à maîtriser son budget en évitant les découverts, la carte ne fonctionnant plus quand le crédit est épuisé. Une vocation sociale sur laquelle Serge Maître, secrétaire général de l'Association française des usagers de banques (AFUB) a quelques doutes. «Il faut payer la carte, puis une commission sur la recharge ce qui rend le produit trop cher pour être utile socialement. C'est également cher payé par rapport à la technologie déployée et au coût de fabrication d'une carte de paiement». A la FBF, Bernard Dutreuil souligne de son côté que les consommateurs fragiles peuvent bénéficier de conditions préférentielles auprès des banques, dont les tarifs sont très inférieurs à ceux pratiqués par les émetteurs de cartes prépayées.

Un échec à la Moneo?

Serge Maître leur reconnaît néanmoins quelques avantages. Elles peuvent selon lui séduire les personnes qui ne souhaitent pas avoir de compte bancaire. Il estime également qu'elles peuvent s'avérer utiles pour permettre aux personnes qui rechignent à laisser leurs coordonnées bancaires sur Internet, d'acheter en ligne. Le secrétaire général de l'AFUB convient aussi, comme l'avancent Visa et MasterCard, que le produit est sécurisant pour les vacances, notamment à l'étranger. Il suffit alors de placer l'argent nécessaire au sur la carte prépayée et ainsi de ne pas emporter ses moyens de paiement habituels.

L'ouverture à la concurrence des jeux en ligne n'ayant pas engendré en France l'engouement espéré, Serge Maître ne croit pas que les paris seront un débouché suffisant pour assurer le succès des cartes de paiement prépayées: «au final, ce que l'on peut attendre de ces cartes, c'est soit un échec similaire à celui de Moneo qui n'a pas convaincu, soit une stimulation de la concurrence. Les établissements bancaires disposent en effet déjà de ce type de cartes prépayées; Les nouvelles offres les pousseront peut-être à baisser leurs tarifs pour les rendre plus attractifs». MasterCard évalue quant à lui le marché français à 20 millions de clients potentiels.

Les nouvelles cartes prépayées sont prévues par une directive européenne qui ouvre et encadre l'arrivée de nouveaux moyens de paiement dans les différents pays de la zone euro. L'autorité prudentielle de la Banque de France est chargée de délivrer en France les agréments aux établissements venant d'un pays hors de l'union européenne et qui souhaite émettre des cartes en France. Deux établissements proposent des cartes prépayées depuis début 2011. Le premier a déjà pu tester son produit en Corse à la fin de l'année 2010. Il s'agit de la société Créacard et de sa carte PCS MasterCard. Une seconde carte, qui porte aussi le logo MasterCard, est émise par Central Telecom : la carte Toneo First MasterCard. Le réseau Visa doit lancer prochainement d'autres offres.

Liens : <http://www.lefigaro.fr/conso/2011/02/23/05007-20110223ARTFIG00532-des-cartes-visa-et-mastercard-vendues-chez-les-buralistes.php>

Bercy s'attaque aux cartes bancaires prépayées, utilisées dans la préparation des attentats du 13 novembre

Le ministre des Finances Michel Sapin a annoncé lundi 23 novembre une série d'initiatives devant améliorer la traque des financements du terrorisme, en passant notamment par un meilleur encadrement des cartes bancaires prépayées.

Ce genre de cartes a joué un rôle dans la préparation des attentats du 13 novembre, a indiqué le ministère des Finances, sans donner davantage de précision à ce stade de l'enquête. Les modalités de ce renforcement seront précisées par un décret en Conseil d'Etat au premier trimestre 2016.

Pour ceux qui connaissent ce genre de cartes, cette révélation n'est qu'une demi surprise. Simples et pratiques, elles ont été conçues sur le modèle des cartes téléphoniques prépayées. En quelques années, elles se sont imposées auprès des Français.

Le client apporte une somme en liquide au guichet (souvent quelques centaines d'euros), et la banque lui donne en échange une carte dont l'autorisation de paiement correspond à ce qui a été versé. Comme les cartes classiques, elles permettent d'effectuer des retraits, des paiements en boutique, en ligne, ou à l'étranger, des virements, etc.

"Ces cartes prépayées sont délivrées à l'étranger, pas très loin, et utilisées sur le territoire national, au hasard pour payer des chambres d'hôtel", a expliqué le patron de Tracfin, Bruno Dalles, en référence aux chambres d'hôtel de banlieue parisienne où les assaillants ont dormi la nuit précédant les attentats. "C'est utilisé dans l'économie souterraine, dans la criminalité organisée", a ajouté Bruno Dalles. "C'est un outil qui remplace le cash, qui est très discret, pas tracé. C'est quelque chose qu'il faut absolument corriger".

Parfait pour blanchir des petites sommes ni vu ni connu

Là où elles posent problème, c'est qu'elles ne sont quasiment pas contrôlées. À l'heure actuelle, il est possible de les utiliser sans vérification d'identité jusqu'à un montant de 250 euros pour les cartes jetables, et jusqu'à 2500 euros sur un an pour les cartes rechargeables. Et toutes les banques ne vérifient pas l'identité au moment de l'achat de ladite carte.

Injecter du cash d'origine inconnue, souvent sans vérification d'identité, dans le système bancaire, et repartir avec du bon et bel argent? L'occasion est trop belle pour blanchir des petites sommes ni vu ni connu. "Ce sont souvent de petits montants, mais

le problème ce sont les gens qui possèdent dix cartes différentes", explique Philippe Crevel, secrétaire général du Cercle des épargnants.

Dans un genre différent, les comptes Nickel sont également surveillés de près. Il s'agit de comptes bancaires low cost, sans autorisation de découvert, qui s'ouvrent tout simplement chez un buraliste. Ils ont séduits 180.000 personnes depuis son lancement en 2014.

Mieux contrôler les nouveaux moyens de paiement

"Nous avons le système le plus sûr pour ouvrir un compte, avec une triple vérification de l'identité, assure au *HuffPost* Hugues Le Bret, PDG de l'entreprise. Les cartes prépayées anonymes, je trouve que c'est un scandale. Les contrôles se limitent parfois à la photocopie d'une pièce d'identité."

Avec des dépôts en cash plafonnés à 750 euros par mois, les comptes Nickel sont conçus pour de petites transactions. Mais il n'y a pas de limite pour les paiements. "Comme il donne droit à un RIB, il permet notamment de recevoir un virement d'argent de l'étranger pour le dépenser en France", poursuit Philippe Crevel.

À compter du 1er janvier, les comptes Nickel seront transmis à Ficoba, le fichier de tous les comptes bancaires. "Ce qui est étonnant, c'est que cela n'y figure pas déjà, s'exclame notre expert. Ficoba a justement été créé pour lutter contre le blanchiment et la fraude." Cette décision avait été prise en début d'année. Le recours aux comptes Nickel n'a pas été évoqué par le ministre des Finances dans le cadre de l'enquête.

Le "Fichier des personnes recherchées" à Bercy

En janvier, les responsables des attaques contre Charlie Hebdo avaient déjà démontré l'importance des moyens de financement alternatifs. Amedy Coulibaly, l'auteur de la tuerie de l'épicerie Hyper Casher, avait contracté un prêt de 6000 euros en décembre 2015 auprès de la société Cofidis, spécialisée dans les crédits à la consommation.

Parmi les autres mesures annoncées ce matin par Michel Sapin, les agents de Tracfin, la cellule de Bercy en charge de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, pourront aussi consulter directement le "Fichier des personnes recherchées", afin de "travailler en temps réel" sur l'environnement financier des suspects, a-t-on précisé.

Enfin, la France entend durcir les mesures de gel des biens visant les personnes physiques ou morales qui commettent ou tentent de commettre, des actes de terrorisme. Si jusqu'ici le gel touchait surtout les comptes bancaires, il pourra s'appliquer à l'avenir aussi aux biens immobiliers et aux voitures, mais aussi à certaines prestations sociales

Liens : http://www.huffingtonpost.fr/2015/11/23/finance-terrorisme-attentat-carte-prepayee-visa-mastercard-sapin-attentats_n_8627144.html

Terrorisme: les cartes bancaires prépayées à nouveau dans le viseur des autorités

Salah Abdeslam, le suspect-clé des attentats de Paris, a utilisé pendant plusieurs mois avant son arrestation une carte de crédit prépayée anonyme de la société bpost pour se déplacer dans toute l'Europe. Les autorités belges veulent les supprimer. En France, ces cartes sont aussi dans le viseur du gouvernement.

Les cartes bancaires prépayées sont-elles sur la sellette? En Belgique, la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) du blanchiment d'argent a annoncé vendredi que Salah Abdeslam, le suspect-clé des attentats de Paris, avait utilisé pendant plusieurs mois avant son arrestation une carte de crédit prépayée anonyme de

la société bpost pour sillonner l'Europe. Philippe de Koster, le directeur de la CTIF, est bien décidé à mettre un terme à l'utilisation de ces moyens de paiement, rapporte *Le Soir*. Alors que le conseil des ministres belge a donné son feu vert vendredi à l'interdiction des cartes SIM anonymes pour les téléphones mobiles, dans l'objectif de rendre plus difficile la communication entre les terroristes, il fait valoir que les cartes bancaires anonymes sont tout aussi dangereuses. «Ces cartes sont l'instrument préféré des terroristes», a-t-il dit.

En France, depuis les attentats du 13 novembre 2015, ces cartes sont aussi dans le collimateur de Bercy et de Tracfin. Le ministre des Finances Michel Sapin a annoncé en mars que le gouvernement allait mettre fin à l'anonymat des cartes bancaires prépayées. «Un décret en préparation par mes services prévoit notamment une prise d'identité dès le premier euro pour les cartes prépayées anonymes, c'est-à-dire rechargeables ou rechargeables en espèces», a-t-il précisé.

Alternative à la carte bancaire classique

Aujourd'hui, la loi française permet l'utilisation des cartes prépayées sans vérification d'identité pour les cartes non-rechargeables de moins de 250 euros, et pour les cartes rechargeables jusqu'à 2500 euros par année. Elles se veulent une alternative aux cartes de paiement classiques, notamment pour ceux qui n'ont pas de compte en banque. Elles sont parfois utilisées par les parents pour doter leurs enfants mineurs d'un moyen de paiement pratique, par exemple lorsqu'ils partent à l'étranger en stage linguistique et qu'il est difficile de leur remettre suffisamment d'argent liquide.

Estampillées Visa ou Mastercard et munies d'un code secret, elles peuvent être achetées chez un buraliste ou un kiosquier ou même en ligne. Elles permettent de retirer du liquide dans les distributeurs, de faire des achats en magasin ou en ligne, comme des cartes classiques. Mais à la différence de ces dernières, elles ne sont pas nominatives et elles ne sont pas systématiquement rattachées à un compte bancaire. Beaucoup d'entre elles sont simplement adossées à un compte «carte», sur lequel n'importe qui peut verser de l'argent. Une fois créditées, ces cartes pourront être utilisées pour régler des dépenses jusqu'à épuisement des fonds, et être à nouveau rechargées autant que de besoin.

Pour Bercy, ces cartes permettent «la circulation discrète d'importantes sommes d'argent, avec la possibilité de faire passer le support (similaire à celui-ci d'une carte bancaire) de main en main, y compris par-delà les frontières». Le ministère a récemment révélé que ces moyens de paiement avaient été utilisés dans la préparation des attentats du 13 novembre pour financer les voitures et appartements des assaillants.

À l'heure où les opérations bancaires se digitalisent, le durcissement de la législation inquiète l'Association française des établissements de paiement et de monnaie électronique (Afepe), créée en 2010 et qui regroupe 19 des 22 établissements de paiement ou de monnaie électronique agréés en France. «La monnaie électronique non anonyme ne doit pas être une victime collatérale des prises de positions concernant les cartes prépayées anonymes», a-t-elle prévenu dans un communiqué. La question ne taraude pas seulement la France et la Belgique. Des nouvelles règles vont être débattues dans les prochains mois au niveau européen dans le cadre d'un plan d'action de l'Union européenne contre le financement du terrorisme. 15/05/2016

Liens : <http://www.lefigaro.fr/argent/2016/05/15/05010-20160515ARTFIG00103-terrorisme-les-cartes-bancaires-prepayees-a-nouveau-dans-le-visage-des-autorites.php>

Terrorisme : les cartes prépayées devront être mieux surveillées

Utilisées pour préparer les attentats du 13 novembre, ces cartes Visa ou MasterCard se rechargent à distance, via une autre carte ou un compte bancaire, ou même à partir d'argent liquide déposé dans un bureau de change par exemple. Une solution pour faire transiter de l'argent sans se faire remarquer.

Les cartes bancaires prépayées sont dans le collimateur de Bercy et de Tracfin. En apparence, ces cartes Visa et MasterCard sont pourtant inoffensives. Elles sont même utilisées par les parents pour doter leurs enfants mineurs d'un moyen de paiement pratique, par exemple lorsqu'ils partent à l'étranger en stage linguistique et qu'il est difficile de leur remettre suffisamment d'argent liquide. Mais elles ont aussi aidé les terroristes à payer notamment des chambres d'hôtel.

Comme n'importe quelles cartes de paiement, elles permettent en effet de régler des achats dans les magasins. Mais elles ne sont pas systématiquement rattachées à un compte bancaire. Beaucoup d'entre elles sont simplement adossées à un compte «carte», sur lequel n'importe qui peut verser de l'argent, par virement depuis un compte bancaire, depuis une autre carte de paiement, ou même, pour certaines, à partir d'argent liquide déposé dans un bureau de change.

Complètement anonymes

Une fois créditées, ces cartes pourront être utilisées pour régler des dépenses jusqu'à épuisement des fonds, et être à nouveau rechargées autant que de besoin. Les terroristes ont bien vu l'intérêt. Celui qui paie avec elles n'est pas nécessairement celui qui fournit l'argent, et peut même n'avoir aucun compte bancaire. Son anonymat est préservé.

Elles peuvent ainsi passer de main en main sans que personne ne sache qui l'utilise réellement. Denier atout, internationales, elles franchissent incognito les frontières. Même si, au-delà de certains montants, il n'est plus possible de les utiliser ou de les créditer sans révéler son identité, il est aisé de se jouer de ses garde fous: rien, n'interdit de détenir plusieurs cartes prépayées, et d'en alimenter autant qu'on le souhaite.

Liens : <http://www.lefigaro.fr/placement/2015/11/23/05006-20151123ARTFIG00327-les-cartes-prepayees-devront-etre-mieux-surveillees.php>

Cartes de paiement prépayées, les escrocs leur disent merci

Au grand dam de nos services antiblanchiment, les buralistes commercialisent désormais en toute légalité des sésames monétaires anonymes.

Ah ! Si seulement Ziad Takieddine avait pu s'en servir à l'époque, il aurait évité bien des ennuis... Mais voilà : les cartes de paiement anonymes n'existaient pas lorsque le principal protagoniste de l'affaire Karachi s'est fait pincer à la frontière franco-suisse, en juillet 1994, avec 500 000 francs dans un sac en plastique sous son siège de voiture.

Et elles étaient encore introuvables en France quand le sulfureux intermédiaire s'est fait contrôler en mars dernier à l'aéroport du Bourget avec 1,5 million d'euros non déclarés, illico saisis par les douaniers.

On ne l'y reprendra plus : désormais, c'est un jeu d'enfant d'aller planquer de l'argent à l'étranger ou de le rapatrier discrètement en France, sans même avoir besoin de se déplacer. Depuis que Bruxelles a autorisé il y a quelques mois les sociétés non bancaires à émettre de la monnaie électronique, des cartes de paiement d'un nouveau genre ont en effet été lancées dans l'Hexagone par une poignée de start-up ou d'opérateurs téléphoniques virtuels.

Extérieurement, ces sésames de plastique, qu'on peut acquérir dans n'importe quel bureau de tabac ou relais de presse, ressemblent comme deux gouttes d'eau aux Visa ou MasterCard traditionnelles. La grande différence, c'est que le nom de leur possesseur n'est pas gravé dessus en lettres d'or : comme elles ne sont reliées à aucun compte bancaire, elles peuvent en effet rester totalement anonymes.

Pour les recharger, il suffit de donner du cash à son buraliste, d'obtenir en échange un ticket correspondant à la somme souhaitée, puis d'en transmettre le numéro via un SMS ou Internet à un serveur informatique, qui les chargera automatiquement. Dès lors, elles peuvent s'utiliser comme n'importe quelle Carte bleue pour faire ses emplettes chez les commerçants ou retirer du liquide dans les distributeurs automatiques de billets.

Commercialisées sous les marques PCS (Prepaid Cash Services), Transcash, Neocash, Tonéo ou Ultraia, ces cartes dites «prépayées» (aucun solde débiteur n'est possible) sont en effet affiliées aux réseaux internationaux MasterCard ou Visa. Bien entendu, on peut aussi s'en servir pour effectuer un virement électronique sur un compte à l'étranger ou créditer en trente secondes la carte d'un tiers installé à l'autre bout du monde. De quoi réjouir tous les trafiquants de la terre...

La Banque de France et les limiers de Tracfin, la cellule antiblanchiment de Bercy, ont immédiatement senti le danger. Avant même la mise en vente des premières unités, en février dernier, ils ont mis en garde les pouvoirs publics contre les risques de fraude, d'évasion fiscale et de financement du terrorisme. Aux Etats-Unis, où ces avatars de la monnaie dématérialisée existent depuis des années, le FBI ne compte d'ailleurs plus les affaires de blanchiment ou de transfert illégal de liquidités auxquels ils ont été mêlés.

Pourquoi les autorités françaises ont-elles laissé ces passeports pour la fraude débarquer en toute impunité dans notre pays ? Tout simplement parce que Bruxelles les y a obligées, au nom de «la concurrence et du développement de nouveaux services innovants». Les pionniers du secteur n'ont d'ailleurs pas attendu que Paris transpose la directive européenne concernée – ce devrait être fait d'ici quelques semaines, avec neuf mois de retard – pour passer à l'action.

Bien évidemment, ces nouveaux opérateurs financiers, qui prélèvent une commission de 5 à 7% sur le montant des transactions, jurent la main sur le cœur ne pas vouloir faciliter la vie des malfrats. «Leur principale clientèle, ce sont les millions de personnes qui n'ont pas de compte en banque ou se voient refuser une carte de paiement traditionnelle», explique Laurent Nizri, patron du cabinet spécialisé Altér Consulting.

Autres publics visés : les travailleurs immigrés cherchant à virer facilement de l'argent à leurs familles à l'étranger, les PME soucieuses de simplifier la gestion des notes de frais de leurs salariés, les ados partant en séjour linguistique, à qui les parents redoutent de confier des espèces, et, de façon générale, tous ceux qui recherchent la discrétion... «Si vous êtes accro au poker sur Internet ou que vous voulez offrir un diamant à votre maîtresse, vous ne tenez pas à ce que votre épouse épluche votre relevé de Visa», ironise un des nouveaux venus sur le marché.

Ces clients-là, le commissaire divisionnaire Jean-Marc Souvira, chef de l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière, s'en contrefiche. Son obsession à lui, ce sont les trafiquants. Avant même que la commercialisation des nouvelles cartes ne démarre vraiment en France, ces derniers en usaient à l'envi. «Nous avons commencé à en trouver dans les poches des dealers dès février 2011», témoigne le commissaire. Les vendeurs de stupéfiants ne sont d'ailleurs pas les seuls à profiter de l'aubaine.

Des enquêteurs ont récemment coincé plusieurs receleurs et bijoutiers ayant pignon sur rue avec des cartes prépayées à la main : ils s'en étaient servis pour acheter discrètement de la marchandise volée.

Et depuis quelques mois, les plaintes d'internautes grugés par des cyberescrocs prétendant vendre des iPad ou des appareils photo d'occasion se sont bizarrement multipliées. «Si les acheteurs créditent directement des cartes anonymes, on ne peut absolument rien faire pour récupérer l'argent», prévient Jean-Marc Souvira.

Fondateur de la société CreaCard, leader en France avec la carte PCS MasterCard, Philip Aïm reconnaît bien volontiers l'existence de cette faille. «Plusieurs de nos clients ont effectivement commis ce genre d'escroquerie. Mais maintenant, ce n'est plus possible : nous avons modifié nos cartes anonymes pour qu'elles ne puissent plus recevoir d'argent par virement.»

Pour éviter les abus, les autorités ont aussi décidé de limiter les capacités de chargement à 250 euros (contre 6 500 euros pour une carte prépayée non anonyme) et interdit le renouvellement trop fréquent de l'opération (pas plus de 450 euros par jour, par exemple).

«Pour un réseau organisé, ce n'est pas vraiment un obstacle», soupire le commissaire Souvira. Pour transférer ou blanchir de grosses sommes, rien n'empêche en effet les escrocs d'utiliser des dizaines, voire des centaines de cartes simultanément, et de les créditer via des dizaines de téléphones portables eux aussi anonymes et prépayés.

Le risque est suffisamment sérieux pour que Tracfin ait décidé depuis peu de mettre sur pied un groupe de travail spécifique sur ce nouveau vecteur de la criminalité. Car si leur marché est encore embryonnaire en France (à peine 150 000 cartes ont été vendues et une cinquantaine de millions d'euros de transactions réalisées à ce jour), les réseaux Visa et MasterCard s'attendent à une explosion de la demande d'ici 2015.

Et si la réglementation se renforce pour limiter les trafics, les petits malins sauront sûrement trouver la parade. D'ores et déjà, des dizaines de sociétés opaques basées en Suisse, au Panamá ou dans d'autres paradis fiscaux proposent sur Internet des cartes envoyées discrètement par la poste. Fichtre ! La commission de contrôle des comptes de campagne et des finances des partis politiques a intérêt à ouvrir l'œil.

« Traquer l'argent noir va devenir plus difficile »

Les dealers pourront circuler sans cash

Depuis le début de 2011, des brigades antistups trouvent déjà des cartes de paiement anonymes dans les poches des dealers interpellés. Impossible toutefois de retracer l'historique des opérations effectuées.

Les passeurs vont se jouer des frontières

Les cartes de paiement prépayées donnent accès aux distributeurs de billets du monde entier sans laisser de traces. Retirer de grosses sommes nécessitera cependant l'utilisation simultanée de nombreuses cartes.

Les receleurs opéreront discrètement

Au cours des derniers mois, les policiers ont saisi à plusieurs reprises chez des receleurs de bijoux des cartes de paiement anonymes, qui leur avaient probablement servi à racheter la marchandise frauduleuse.

Le leader français ne veut plus vendre ses cartes aux dealers

CreaCard n'a pas deux ans et la voilà déjà leader en France de ce nouveau secteur. Cette start-up qui commercialise les cartes prépayées PCS n'a pas traîné. Après avoir levé 3 millions d'euros auprès d'investisseurs, passé un accord avec MasterCard, s'être adossée à une société de Gibraltar titulaire d'une licence européenne de monnaie électronique, signé un contrat avec les distributeurs de bureaux de tabac et installé dans ses bureaux de Neuilly une plate-forme de service, la société a lancé ses cartes sur le marché en novembre.

Depuis, elle en a vendu près de 100 000. Raison du succès : ce sont souvent ses produits que les policiers antiblanchiment trouvent chez les trafiquants. «Nous ne voulons vraiment pas de cette clientèle qui nuit à notre image, se défend le patron et co-fondateur Philip Aïm. Nous allons renforcer les garde-fous techniques et pousser nos cartes premium, qui ne sont pas anonymes

Liens : <http://www.capital.fr/enquetes/revelations/cartes-de-paiement-prepayees-les-escrocs-leur-disent-merci-700081#>

La fin des cartes SIM anonymes, prisées des malfrats et des terroristes, est imminente... mais elle pourrait être inutile

Il faudra attendre l'automne pour que les opérateurs soient contraints de lier chaque carte SIM du pays à une identité. Cela fait pourtant près de 20 ans que les services de police dénoncent la dangerosité des cartes prépayées, qui peuvent être complètement anonymes en Belgique.

Depuis longtemps, on sait que les cartes prépayées font le bonheur des personnes malintentionnées, qui peuvent garder l'anonymat tout en commettant leur méfait, quel qu'il soit.

Il suffit en effet de se rendre dans n'importe quel commerce, et de payer en liquide une carte SIM avec un numéro de téléphone attribué, et une recharge d'un certain nombre de minutes/SMS/internet mobile.

On insère ensuite la carte dans un téléphone ou un smartphone, et on peut communiquer sans laisser la moindre trace. Mais cela est sur le point de changer, du moins en Belgique (ce qui va bientôt poser problème, nous le verrons).

"Un petit pourcentage reste anonyme"

Le premier opérateur du pays, Proximus, nous a confirmé que l'anonymat complet était une réalité, mais pas la règle. "Les opérateurs cherchant toujours à mieux connaître les utilisateurs, ils favorisent ceux qui se font connaître", nous a expliqué Haroun Fenaux, porte-parole.

L'intérêt de s'identifier sur le site de Proximus est de cumuler des points, de participer à des concours, d'avoir des bonus de recharge lorsque c'est fait en ligne.

"Mais il reste effectivement un pourcentage de clients totalement anonymes, et c'est ceux-là que l'Etat désire connaître".

Un grave évènement

Il aura fallu, comme c'est souvent le cas, un évènement très grave pour que la législation change. Les récents attentats de Bruxelles, en mars 2016, ont déclenché une prise de conscience collective de la nécessité d'enfin pouvoir lier une identité à un numéro de téléphone.

Car sans surprise, pour se coordonner et pour communiquer avant et pendant les attentats, les terroristes changent souvent de carte prépayée (anonyme), et donc de numéro de téléphone.

Rendant leur mise sur écoute très difficile, voire impossible, par les services de renseignements.

La fin de l'anonymat enfin annoncée mais...

Le 13 mai dernier, le gouvernement a enfin passé la seconde, annonçant la "fin de l'anonymat des cartes SIM prépayées". Les choses ont vite bougé ces dernières semaines, mais le processus pour inscrire ce genre de règles dans la législation des opérateurs télécoms est long.

En réalité, il a débuté... avant les attentats de Bruxelles. Une consultation publique a été organisée du 7 au 14 décembre 2015 sur un avant-projet de loi modifiant l'article 127 de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques.

A cette époque, les cartes prépayées avaient été exclues du processus d'identification des utilisateurs, "pour favoriser la pénétration de la téléphonie mobile" (pour des raisons économiques, donc).

... les premières demandes datent de 1999

Autre constat étonnant: "la suppression de l'anonymat pour les cartes prépayées est une revendication déjà ancienne des autorités judiciaires (1999)", car elles sont "*très répandues dans les milieux criminelles*", peut-on lire dans cet avant-projet de loi.

Cela fait donc très, très longtemps qu'on connaît le danger potentiel de ces cartes. Il est regrettable qu'il ait fallu attendre les drames de Paris et de Bruxelles pour concrétiser la fin de leur anonymat...

Quoi qu'il en soit, les choses s'accélèrent. "Le projet de loi et le projet d'arrêté royal (...) vont à présent être soumis à l'avis du Conseil d'État et de la Commission pour la Protection de la Vie privée, avant d'être inscrit à l'ordre du jour du Comité de concertation. *La nouvelle réglementation devrait entrer en vigueur cet automne* après avoir été avalisée par le Parlement", peut-on lire dans un communiqué du cabinet d'Alexandre De Croo, ministre fédéral des télécoms.

"Une fois que les détails seront connus, on aura 6 mois pour se mettre en conformité", nous a précisé de son côté Proximus. Il faudra donc attendre 2017 avant que les cartes SIM prépayées en activité en Belgique soient liées à une identité.

Concrètement, comment va-t-on identifier les cartes prépayées ?

La procédure est simple dans l'idée. La nouvelle réglementation obligera les opérateurs à appliquer le même principe d'identification des cartes SIM liées à un abonnement, à celles prépayées et qui peuvent être rechargées de manière anonyme.

Lorsqu'une carte prépayée sera achetée dans un magasin, la carte d'identité sera scannée et les données seront transmises à l'opérateur, ou si nécessaire, le commerçant fera une copie de la carte et les données seront également communiquées à l'opérateur.

En cas d'achat en ligne, l'identification se fera via la carte d'identité électronique (il faudra dès lors disposer d'un lecteur de carte), la signature électronique (liée à une carte d'identité), un service de contact certifié ou une transaction de paiement électronique.

Enfin, tous ceux qui utilisent déjà des cartes prépayées auront 6 mois pour s'identifier, de la même manière que ceux qui achètent une nouvelle carte prépayée.

Quant aux modalités de conservation des données de connexions, elles sont similaires à celles prévues depuis 2005 pour l'ensemble des "communications électroniques". La plus importante de ces modalités, c'est que les opérateurs doivent conserver ces données durant un an.

Orange prend les devants, des procédures compliquées en vue

Une procédure simple dans l'idée, on l'a dit, mais complexe dans la mise en œuvre. Comment être certain qu'un petit night-shop bruxellois soit en mesure de scanner une carte d'identité et de l'envoyer correctement à l'opérateur ? Le contrôle d'identité est encadré par la loi, n'importe qui ne peut pas se permettre de vérifier si la carte d'identité fournie est la bonne...

Dans ce contexte délicat, Orange (le nouveau nom de Mobistar), a décidé de prendre les devants. "A partir de fin juin, une identification sera nécessaire pour acheter une carte SIM prépayée dans les magasins Orange faisant partie du réseau de distribution", nous a confirmé Jean-Pascal Bouillon, porte-parole.

Il s'agira plutôt d'un laboratoire pour expérimenter les procédures. Car comme le rappelle Orange, "il y a de très nombreux points de vente (night-shop, magasins, etc) où l'on peut se procurer des cartes prépayées, et on ne peut pas les obliger à exiger l'identification des clients".

Dans tous ces points de vente, donc, la mise en place d'un contrôle d'identité sera pour le moins délicate. Selon certains observateurs, c'est toute l'organisation de la distribution qui est à revoir.

Et si les nouvelles cartes SIM prépayées (pas les recharges) devenaient exclusivement disponibles dans les boutiques officielles des opérateurs, ou pourquoi pas dans les bureaux de *bpost*, les administrations communales, etc ? Cela représenterait un manque à gagner pour les opérateurs, mais cela simplifiera la procédure.

Du côté de Proximus, on confirme qu'il "faudra analyser les procédures et le système de distribution", *et que cela se fera* "lorsque les opérateurs auront reçu tous les détails" des autorités. Tout cela "ne se fera pas du jour au lendemain".

Cela concerne combien de personnes ?

Fin 2013, les cartes prépayées représentaient 40% des cartes SIM en circulation en Belgique, selon des chiffres de la GSMA, l'association mondiale des opérateurs mobiles.

Des chiffres qui ont changé dernièrement, suite à la chute des tarifs des abonnements. C'est ce qu'on peut comprendre des statistiques que Base a bien voulu nous fournir. Chez Base, les cartes prépayées représentent au moins un tiers des numéros Base, auquel il faut rajouter celles des opérateurs virtuels qui "louent" le réseau de Base.

"Au total, le réseau Base héberge aujourd'hui un peu plus de 3 millions de clients. Parmi ces 3 millions de clients, 1 million sont des abonnés (clients *postpaid*), 1 million sont des utilisateurs de cartes prépayées (*prepaid*), et 1 million sont des clients de nos partenaires et des opérateurs virtuels que nous hébergeons (Mobile Vikings, Jim Mobile, Allo RTL, Ortel,...)", nous a précisé François Bailly, porte-parole de Base Company.

Du côté d'Orange, les cartes *postpaid* sont encore moins nombreuses. "*Nous avons 3 millions de clients mobiles, dont 800.000 cartes prépayées, soit moins d'un tiers*", selon Jean-Pascal Bouillon.

80 pays obligent l'identification à l'achat d'une carte prépayée, mais c'est bientôt inutile...

Selon ce même rapport de la GSMA, en 2013, 80 pays obligeaient leurs citoyens à s'identifier à l'achat d'une carte prépayée ou envisageaient de le faire. La France, les Pays-Bas et l'Allemagne obligent par exemple les consommateurs à livrer leur identité lors de l'achat d'une carte prépayée. Ce qui n'a pas empêché les attentats de se commettre...

Enfin, sachez qu'au Luxembourg, le Premier ministre Xavier Bettel a annoncé, en 2015, le retrait de la vente des cartes prépayées.

Hélas, toutes ces initiatives nationales seront inutiles dans un an. En effet, en juin 2017, les opérateurs des pays de l'Union européenne ne pourront plus faire payer de frais de *roaming*. Téléphoner en Belgique avec une carte SIM prépayée italienne ne coutera donc pas plus cher que de téléphoner en Italie...

Vous l'avez compris, il faut donc impérativement une législation européenne pour que la fin de l'anonymat soit effective.

Nous avons sollicité le cabinet d'Alexander De Croo pour une réaction à ce sujet à plusieurs reprises, mais nous n'avons jamais obtenu de réponse.

Les cartes de crédit prépayées, même combat...

Un anonymat qui est également financier pour les terroristes: Salah Abdeslam a utilisé pendant plusieurs mois avant son arrestation une carte de crédit prépayée anonyme de *bpost* pour se déplacer dans toute l'Europe.

C'est Philippe de Koster, le directeur de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) du blanchiment d'argent, qui l'a déclaré devant la Chambre, le 13 mai dernier. Il estime que ces cartes "*permettent le financement du terrorisme*", et sont au moins aussi dangereuses que les cartes SIM prépayées.

"Ces cartes sont l'instrument préféré des terroristes", dit-il, déplorant la politique commerciale de *bpost*, qui cherche à promouvoir ces cartes anonymes alors qu'elles représentent à ses yeux un danger. publié le 09 juin 2016

Liens : <http://www.rtl.be/info/vous/temoignages/la-fin-des-cartes-sim-anonymes-prisees-des-malfrats-et-des-terroristes-est-imminente-mais-elle-pourrait-etre-inutile-821173.aspx>

Salah Abdeslam utilisait une carte de crédit anonyme de bpost à travers l'Europe

Salah Abdeslam a utilisé pendant plusieurs mois avant son arrestation une carte de crédit prépayée anonyme de la société *bpost* pour se déplacer dans toute l'Europe, a affirmé vendredi à la Chambre Philippe de Koster, le directeur de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) du blanchiment d'argent, réclamant la suppression des cartes prépayées.

Le Conseil des ministres a donné vendredi son feu vert à l'interdiction de cartes SIM anonymes des téléphones mobiles. Cette décision vise à rendre plus difficiles les communications entre terroristes. Le directeur de la Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) juge toutefois que les cartes de crédit prépayées anonymes, qui permettent le financement du terrorisme, sont au moins aussi dangereuses. « *Ces cartes sont l'instrument préféré des terroristes* », dit-il. Salah Abdeslam a lui-même fait usage de telles cartes, a-t-il ajouté.

Philippe de Koster a obtenu ces renseignements quelques jours après les attaques de son homologue luxembourgeois, *bpost* ayant confié la gestion de ces paiements électroniques à une société luxembourgeoise. La Cellule de Traitement des Informations Financières (CTIF) a dès lors interrogé *bpost*, qui a pu fournir des informations utiles liées à Salah Abdeslam au cours des mois avant les attentats à Paris. Philippe de Koster a déploré la politique commerciale de *bpost* qui cherche à promouvoir ces cartes anonymes alors qu'elles représentent à ses yeux un danger.

13/05/2016

Liens : <http://fr.metrotime.be/2016/05/13/must-read/salah-abdeslam-utilisait-une-carte-de-credit-anonyme-de-bpost-a-travers-leurope-2/>

« Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écrans »

« Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écrans », c'est le mot d'ordre d'une nouvelle initiative citoyenne européenne pour la transparence financière internationale. Cette nouvelle pétition européenne se place sous le haut patronage de Chantal Cutajar, professeur à l'Université de Strasbourg de droit pénal des affaires et de la procédure pénale, maître de conférences en droit privé et sciences criminelles. Spécialiste des sociétés écrans, œuvrant à l'élaboration de moyens juridiques de faire échec aux montages juridico-financiers qui sous-tendent l'activité des organisations criminelles et terroristes transnationales, Chantal Cutajar répond à nos questions à propos de cette jeune initiative citoyenne.

Pouvez-vous présenter succinctement votre Initiative Citoyenne Européenne (ICE) et ses objectifs ?

L'initiative citoyenne européenne « Pour une Europe plus juste, neutralisons les sociétés écran » demande à la Commission européenne de présenter un projet de règlement imposant la transparence des sociétés et autres constructions juridiques tels que les trusts. Il s'agit de ne plus autoriser au sein même de l'Union européenne la constitution de sociétés avec des administrateurs et/ou des actionnaires désignés qui ne sont rien d'autre que des prête-noms derrière lesquels peuvent se retrancher les bénéficiaires réels. Ces sociétés écran sont les outils qui permettent aux organisations criminelles d'infiltrer l'économie licite au moyen du blanchiment. Elles permettent aussi aux fraudeurs fiscaux d'échapper à l'impôt.

Vous justifiez la création de cette ICE à la suite d'un rapport de la commission parlementaire spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment des capitaux, présidée jusqu'en juin 2014 par Sonia Alfano, ancienne députée européenne. Quel tableau dresse ce rapport ?

Cette commission a mis en évidence une réalité très inquiétante que l'on doit avoir le courage de regarder en face pour la combattre efficacement.

Ce rapport pointe deux réalités. La première, que les trafics génèrent des profits tels qu'ils permettent aux organisations criminelles de menacer les fondements même de nos sociétés. La deuxième, que les organisations criminelles disposent, au sein de l'Europe de revenus tels qu'elles sont parvenues à infiltrer les administrations publiques des Etats membres au moyen de la corruption. Le coût de la corruption sur le seul territoire de l'Union européenne atteindrait près de 120 milliards d'euros par an, soit 1 % du PIB de l'Union.

Les organisations criminelles s'associent avec des délinquants en col blanc, qui, même s'ils n'appartiennent pas en eux-mêmes à la structure des organisations criminelles, entretiennent avec elles des relations d'affaires mutuellement lucratives. Elles corrompent les sociétés toutes entières.

Les organisations criminelles sont devenues un acteur de l'économie mondiale. Ses membres sont animés d'un véritable esprit d'entreprise dirigé vers la satisfaction de la demande de biens et services sans distinction du caractère légal ou non de la demande parce que pour elles, tout à un prix, tout peut s'acheter et donc se vendre.

Elles ont tissé des liens entre elles mais aussi avec des organisations non criminelles et naviguent perpétuellement entre la dimension apparemment licite de leurs activités, les méthodes de corruption et d'intimidation et les fins illicites comme le blanchiment de capitaux pour lequel elles les utilisent.

Pour lutter contre ces fléaux, vous préconisez la suppression des sociétés écrans. En quoi cela peut-il changer la donne ? Comment réaliser un tel dessein concrètement ?

La réalité à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui est que les organisations criminelles sont en passe de prendre le pouvoir et d'anéantir la démocratie. Elles y parviennent parce que le droit leur donne les moyens d'infiltrer l'économie licite et d'échapper aux poursuites, c'est-à-dire de blanchir l'argent.

Ce sont les sociétés écrans qui permettent aux organisations criminelles d'étendre leur emprise à l'échelle de la planète en transformant l'argent illégal issu des trafics en argent légal et d'infiltrer ainsi les circuits financiers internationaux au moyen de la corruption.

Des spécialistes de l'ingénierie juridique concoctent des montages qui vont empêcher toute traçabilité des flux financiers parce que ces sociétés, constituées en toute légalité permettent d'assurer l'anonymat aux bénéficiaires réels. Or, il est possible dans plusieurs Etats au sein même de l'Union européenne de créer des sociétés sans qu'apparaisse le nom du propriétaire réel dans le registre public. Seul apparaissent les noms de *nominee director* et, pour la détention des actions de la société, un ou plusieurs *nominee shareholders*. Le *nominee director* rédige et signe une procuration ainsi qu'une déclaration de fiducie donnant au bénéficiaire réel les pleins pouvoirs pour gérer l'entreprise et lui confère la pleine propriété de toutes les actions. En vertu de ces documents qui sont remis à la banque, le *nominee* n'aura pas accès aux fonds.

Ces entités permettent au bénéficiaire réel de rester anonyme tout en conservant le contrôle sur les fonds détenus sur le compte bancaire ouvert au nom de la société. Toutes les enquêtes pénales se heurtent à ces entités et il est impossible, non seulement de relier les flux financiers aux trafics illicites ou aux opérations de corruption et à leurs auteurs, mais également, d'appréhender les actifs criminels qui, ainsi, restent à l'abri des poursuites et de la confiscation.

Il est possible de créer des sociétés écran au cœur même de l'Union européenne, comme en Roumanie, à Gibraltar, à Chypre, en Pologne, au Luxembourg ou au Royaume-Uni.

L'ICE demande d'imposer la transparence des sociétés de manière à ce qu'il soit toujours possible d'identifier les bénéficiaires réels. Elle demande également de ne pas reconnaître les opérations qui seraient conclues avec des sociétés enregistrées dans des Etats qui ne garantissent pas la même transparence.

L'Union européenne a-t-elle les compétences nécessaires pour supprimer, comme vous le demandez, les sociétés écrans ? Si oui, les instances européennes en ont-elles la volonté ?

Oui absolument. Dans une communication intitulée « La stratégie de sécurité intérieure de l'Union européenne en action : cinq étapes vers une Europe plus sûre », la Commission préconise d'accroître la transparence des personnes morales et des constructions juridiques. Le Parlement européen dans une résolution du 15 septembre 2011 a invité la Commission européenne à « faire de la lutte contre les sociétés-écrans anonymes dans les juridictions opaques (...) une priorité ».

La Commission européenne dans son rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'application de la directive 2005/60/CE relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme évoquait la possibilité d'introduire « dans un instrument juridique existant dans le domaine du droit des sociétés, des mesures visant à promouvoir la transparence des personnes morales et des constructions juridiques » (§ 2.6.4).

Notre ICE ne fait que reprendre cette préconisation émanant de la Commission européenne elle-même. Le fait que notre ICE ait été enregistrée signifie d'ailleurs qu'elle se situe dans un champ de compétence de la Commission. A défaut elle aurait été rejetée.

Quant à la volonté, des lobbys financiers sont très actifs pour empêcher une telle avancée qui pourtant est vitale pour nos démocraties. On peut légitimement se demander pourquoi alors que l'on sait que ces sociétés écran sont criminogènes, on ne se dote pas d'une législation efficace pour imposer la transparence ? Pour le comprendre il faut faire une incursion dans la sphère de la finance.

Daniel Cohen, professeur d'économie à l'Ecole normale supérieure et vice-président de l'école d'économie de Paris explique la crise financière par le fait que la finance règne en maître et que c'est « ce qui rend notre monde aussi irrespirable et nos leviers d'action aussi inefficaces ». L'économie a été réduite à la science de l'intérêt.

Cela a conduit à ne voir le monde que sous l'angle de formules mathématiques vérifiées au moyen d'études statistiques du comportement des individus ou des groupes sociaux avec comme postulat incroyable, que l'agent économique, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre nous, n'a *in fine* qu'un but dans son acte d'achat : maximiser son profit. Dans cette vision de l'économie, il n'y a aucune place pour les valeurs qui cèdent devant le principe d'utilité.

Daniel Cohen a raison de dire que « quand l'économie chasse les valeurs qui soudent la société au nom de l'efficacité, le système s'effondre. » Et nous sommes en train d'assister à cet effondrement parce que les organisations criminelles transnationales tirent profit du système financier débridé parce qu'il leur permet d'infiltrer l'économie légale avec des flux toujours plus importants d'argent criminel et de prospérer économiquement avec des conséquences mortifères sur la démocratie.

C'est la raison pour laquelle, à partir de Strasbourg, qui est le symbole d'une gouvernance démocratique européenne, nous invitons les Européens à reprendre le contrôle de leur destinée et à participer activement à la refondation de l'Union européenne autour des principes d'éthique et de justice. Il y a va de l'existence même de notre société, celle où nous voulons vivre et que nous laisserons à nos enfants.

Le Parlement européen a annoncé sa volonté de réformer le système de l'ICE. Qu'en pensez-vous ? Que faut-il changer selon vous ?

Monter une ICE est un véritable parcours du combattant. Nous n'avons pas rencontré de difficulté quant à l'enregistrement de l'ICE, mais c'est parce qu'en ma qualité de juriste universitaire spécialiste de ces questions je connaissais parfaitement le champ de compétence de la Commission et comment rédiger l'ICE pour qu'elle franchisse le cap de l'enregistrement. Mais ce n'est pas le cas pour toutes les ICE de sorte qu'il faudrait instituer une assistance juridique pour aider les citoyens à formaliser leur ICE dans des termes qui la rende éligible.

Les trois ICE qui ont abouti ont bénéficié de financements et de soutiens dont le montant déclaré dépasse 10 000 euros (« Right2Water » : 140 000 euros – « Un de nous » : 159 219 euros – « Stop vivisection » : 23 651 euros).

La collecte des fonds est complexe si l'on veut respecter à la lettre le règlement de l'ICE. En effet, le comité citoyen n'a pas la personnalité morale. Concrètement comment cela se passe-t-il ? Nous sommes contraints de collecter des fonds par l'intermédiaire d'une ONG qui les affecte à l'ICE. Or, je rappelle que les ONG ne peuvent pas lancer d'ICE. Le procédé que nous sommes contraints d'utiliser ne revient-il pas indirectement à contourner l'interdiction qui faite aux ONGs de prendre l'initiative d'une ICE ?

Si l'objectif de l'initiative citoyenne européenne est de renforcer la légitimité démocratique de l'Union, il me paraît indispensable de mettre en mesure les comités citoyens de faire la promotion de leur ICE dès que le dispositif de collecte est validé et que l'ICE a été enregistrée par la Commission.

Pour ce faire, la Commission européenne pourrait notamment initier une conférence de presse pour que le comité citoyen puisse présenter son ICE devant la presse de tous les Etats membres. Ainsi, les citoyens européens seraient à même d'être informés de l'ICE et libres de poser les questions en s'adressant aux différents membres du comité citoyen.

Liens : <http://www.taurillon.org/pour-une-europe-plus-juste-neutralisons-les-societes-ecrans>

Les îles Caïmans, le paradis des sociétés-écrans

Champion de l'opacité, l'archipel est devenu la cinquième place financière mondiale.

Les îles Caïmans : le seul nom est évocateur. L'exotisme des Caraïbes, son sable fin, ses palmiers mais aussi les valises de billets et les sociétés offshore, qui en font une caricature de paradis fiscal. «On retrouve tous les ingrédients, relève Daniel Lebègue, président de l'ONG Transparency International France. Pas d'activité économique, de l'évasion fiscale, du blanchiment d'argent, des hedge funds. C'est aussi le territoire par excellence du système des boîtes aux lettres.»

De fait, grâce au «zéro fiscalité» et une réglementation très souple, ces trois petites îles britanniques de 262 km², coincées entre Cuba et la Jamaïque, sont passées du statut de simples cailloux dans les années 1960 à celui de cinquième place financière au monde, derrière New York, Londres, Tokyo et Hongkong. En décembre 2007, les actifs des banques représentaient 2 000 milliards de dollars. Pas moins de 80 000 entreprises y sont domiciliées, la plupart n'étant que de simples sociétés-écrans. Il y aurait aussi plus de 1 000 établissements bancaires et compagnies d'assurances et près de 200 trusts. La plupart des banques françaises y sont : BNP, Société générale, Crédit agricole...

Sur 52 000 habitants, la moitié sont des expatriés, essentiellement Wasp, qui comptent parmi les meilleurs experts internationaux en fiscalité et en droit des affaires. Des compétences qui permettent d'offrir à leurs riches clients des montages financiers parmi les plus sophistiqués. L'exemple type est celui d'un jeune trader de la City qui a amassé une petite fortune pendant les années d'euphorie, fortune qu'il a cachée en Suisse. Mais plutôt que d'ouvrir un compte à son nom propre, il opte pour celui d'un trust localisé aux Caïmans. Ce montage parfait pour fuir le fisc risque d'être remis en cause par l'échange d'information imposé par les conventions fiscales bilatérales aux standards OCDE. Jusqu'à présent, le secret bancaire était des plus gardés et les autorités judiciaires refusaient de coopérer. Ce n'est pas un hasard si les plus gros scandales financiers de ces dix dernières années, Elf, Enron, Parmalat... ont tous eu des connexions avec les Caïmans.

L'archipel des crocodiles est aussi le refuge des hedge funds, plus de 9 000 au total, soit un tiers des fonds mondiaux. «Ils sont très compétitifs car très dérégulés, avec notamment d'importants effets de levier et très peu taxés», explique François d'Aubert, délégué interministériel à la lutte contre les territoires non coopératifs, le «M. Paradis fiscal» de Bercy.

Dumping fiscal

Championnes de l'opacité financière, les îles usent aussi de l'arme fiscale pour attirer investisseurs et entreprises, qui ne paient ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les sociétés et aucune charge. Il existe juste un léger impôt sur la consommation et sur les importations. Autant d'atouts qui permettent à l'archipel d'afficher un PIB par tête de 42 000 dollars, à toutefois pondérer compte tenu des rapatriements très importants des expatriés.

Reste qu'aujourd'hui, l'économie très dépendante de son activité financière subit de plein fouet la récession mondiale. La croissance de 2 à 3 % avant la crise sera tout juste positive cette année. Et pour la première fois, les Caïmanais vont connaître le chômage...

Liens : <http://www.lefigaro.fr/impots/2009/06/17/05003-20090617ARTFIG00590-les-iles-caimans-le-paradis-des-societes-ecrans-.php>

Dopage, aide juridique et conseils fiscaux

Le docteur Ferrari ne se contente pas de doper des sportifs. Il fait aussi dans l'évasion fiscale et le blanchiment d'argent. Le quotidien sportif italien Gazzetta dello Sport révèle dans son édition de jeudi les éléments principaux de l'enquête judiciaire portant sur les agissements de ce médecin.

Le préparateur d'Armstrong, et d'autres

Le docteur Michele Ferrari est le plus célèbre des « préparateurs », ces hommes qui établissent plans d'entraînement et protocoles de dopage pour les sportifs. Il a travaillé avec Lance Armstrong durant ses sept Tours de France remportés, comme l'a montré l'enquête sur le coureur américain. Ferrari a été condamné en 2004 pour fraude sportive et exercice abusif de la profession de pharmacien, avant d'être innocenté en appel deux ans plus tard. Il lui est interdit de travailler avec des cyclistes italiens depuis 2002.

Deux ans d'enquête en Europe ont permis au procureur de Padoue de mettre au jour les montages mis en place par Ferrari, son fils Stefano, un agent de sportifs, un avocat suisse et deux dirigeants de banque à Locarno et Neuchâtel.

Entre 2008 et 2011, années sur lesquelles porte l'enquête, des dizaines de coureurs, d'athlètes, biathlètes et triathlètes auraient profité des services de Ferrari. Le système, qui avait des ramifications à Gibraltar et en Amérique du Sud, a généré au moins 30 millions d'euros, selon les enquêteurs.

Ferrari et ses amis proposaient un « pack » complet :

- aide dans la recherche de contrats
- préparation des entraînements
- conseils en produits dopants
- assistance juridique en cas de contrôle positif.

La banque Bsi de Locarno était au coeur du système, avec la complicité de son vice-directeur. L'agence ouvrait des comptes courants aux coureurs clients de Ferrari, sur lesquels leurs salaires étaient versés par les équipes cyclistes. Des devises transitaient parfois dans des valises à bord de voitures de location.

Les contrats d'image des coureurs étaient édités en deux versions : l'une, d'un montant réduit, déposée auprès de l'UCI (la fédération internationale) ; l'autre déposée auprès d'une société montée par Ferrari à Monaco. Cette société retenait 6% de la somme avant de la reverser sur les comptes suisses des coureurs.

Les coureurs pouvaient ensuite retirer leur argent et payer Ferrari en liquide. Celui-ci, échappant ainsi au fisc suisse et italien, disposait de deux comptes en Suisse, l'un à Neuchâtel, l'autre à Saint-Moritz. La couverture de ses opérations en Suisse était son site internet de conseils d'entraînement.

Des coureurs de vingt équipes différentes – dont certaines n'existent plus – sont concernés. Parmi eux, le Russe Denis Menchov, vainqueur de deux Tours d'Espagne et d'un Tour d'Italie, ainsi que l'Italien Michele Scarponi, vainqueur du Tour d'Italie en 2011. Selon les enquêteurs, les équipes Astana et RadioShack, dirigées successivement par Johan Bruyneel, l'ancien manager de Lance Armstrong, participaient à ce système.

Liens : <http://rue89.nouvelobs.com/rue89-sport/2012/10/18/dopage-aide-juridique-et-conseils-fiscaux-le-package-du-docteur-ferrari-236326>

Des patrons suspectés d'avoir blanchi des millions d'euros à Lyon

Un vaste trafic vient d'être mis à jour dans l'Est Lyonnais. Plusieurs millions d'euros auraient été blanchis par le biais d'un système sophistiqué de fausses factures.

L'effort n'a pas été vain. Après un an d'enquête, la brigade mobile de recherche zonale de la Police aux frontières (PAF) du Sud-Est vient de démanteler un vaste réseau dans le milieu du bâtiment. Près de quarante chefs d'entreprises de l'Est-Lyonnais seraient impliqués dans une affaire de fausses factures, qui aurait permis de blanchir plusieurs millions d'euros.

Selon une information du *Progrès*, un homme se serait fait passer pour un maçon auprès de nombreuses sociétés. Après plusieurs entrevues, il proposait au chef d'entreprise d'éditer de fausses factures pour une prestation factice. L'ouvrier encaissait la somme, et en reversait une partie – en liquide bien sûr – au chef d'entreprise. En plus d'enrichir le faux maçon, la technique permettait aux entreprises de ne pas payer de cotisations sociales ou la TVA.

L'individu soupçonné d'être à l'initiative de cette escroquerie a été interpellé fin mars alors qu'il tentait de quitter la France. Les chefs d'entreprises mouillés dans cette histoire ont quant à eux été arrêtés la semaine dernière. La plupart sont d'origine turque, et certains jouissaient d'une excellente réputation.

Voitures de luxe, armes...

En tout (et pour l'instant), 2 personnes ont été écrouées, 45 ont été placées en garde à vue, et 37 ont été mises en examen et placées sous contrôle judiciaire pour abus de biens sociaux, faux, usage de faux, emploi d'étrangers sans papiers et blanchiment d'argent en bande organisée. L'argent obtenu frauduleusement aurait permis aux chefs d'entreprises d'acheter des voitures de luxe ou encore des armes. Les enquêteurs ont saisi pour un million d'euros d'avoirs criminels.

"C'est une affaire hors norme. Pour la PAF, les affaires de cette importance ont lieu en moyenne tous les dix ans", a déclaré William Marion, commissaire divisionnaire et directeur Rhône-Alpes Auvergne de la Police aux frontières. Le trafic, lui, semble avoir duré trois ans. Une cinquantaine de policiers ont été mobilisés.

Liens : <http://www.metronews.fr/lyon/lyon-de-patrons-suspectes-d-avoir-blanchi-plusieurs-millions-d-euros/mmdp!k03Ez0eXtjbKA/>

Ils construisent une villa de luxe grâce à des fausses factures

C'est l'histoire d'une luxueuse villa, estimée à près de 3 M€, qui n'a aucune existence légale. Une bâtisse de près de 500 m², implantée au cœur de la Balagne en Haute-Corse. Les enquêteurs de l'antenne de police judiciaire de Bastia viennent de mettre au jour les activités frauduleuses de plusieurs chefs d'entreprise. Mis en examen pour « abus de biens sociaux » et « blanchiment », trois personnes soupçonnées d'avoir pris part à ces malversations ont été placées sous contrôle judiciaire.

A l'aide de fausses factures, les commanditaires de cette arnaque sont parvenus à construire, pièce après pièce, leur somptueuse villa aux sols de marbre.

Une enquête préliminaire avait été ouverte en juillet 2011 par le parquet de Bastia, alerté par Tracfin, l'organisme de lutte contre le blanchiment d'argent. « A l'époque, plusieurs mouvements de fonds suspects ont été détectés sur les comptes d'une entreprise de maçonnerie, implantée à Centuri (Haute-Corse) », précise une source proche de l'affaire. Rapidement, les enquêteurs découvrent que les comptes personnels du gérant de cette société ont été crédités de près de 4 M€, entre les mois de janvier 2008 et janvier 2012. Une somme sans rapport avec ses activités réelles.

200 000 € de commission

Au fil de leurs investigations, ils établissent également que plus de la moitié de ces fonds provient de chèques établis par une seconde entreprise, spécialisée dans l'exploitation de carrières de pierres. Le patron de cette dernière est un des vice-présidents de la Fédération du bâtiment et travaux publics de Haute-Corse.

« Un des deux chefs d'entreprise créditait ses comptes à l'aide de chèques établis à partir de fausses factures par son complice pour des travaux qui n'ont jamais existé, poursuit la même source. En contrepartie, il lui reversait ensuite l'argent en liquide. Au passage, il a empoché une coquette commission de près de 200 000 €, sur les 4 M€ ainsi créés. »

Les enquêteurs de la PJ de Bastia ont cherché, pendant plusieurs mois, la destination finale de cet argent avant de faire une étonnante découverte : nichée dans le village de Belgodère, sur un terrain censé être non bâti, une magnifique villa, soigneusement décorée et agencée, avait été érigée sans aucune autorisation de construction, ni déclaration aux autorités fiscales. « Cette demeure a été construite en toute illégalité avec des versements d'argent en liquide, confie un proche de l'affaire. Elle va, désormais, être saisie au titre des avoirs criminels. »

Liens : <http://www.leparisien.fr/espace-premium/actu/ils-construisent-une-villa-de-luxe-grace-a-des-fausses-factures-15-04-2013-2726827.php>

Travail clandestin et blanchiment: coup de filet dans la communauté pakistanaise

Près d'une trentaine d'interpellations ont eu lieu depuis mardi dans l'agglomération lyonnaise et en région parisienne dans le cadre du démantèlement d'un réseau de travail clandestin et de blanchiment d'argent au sein de la communauté pakistanaise.

Ce coup de filet opéré sur commission rogatoire d'un juge d'instruction lyonnais, par des enquêteurs de la Police aux frontières, du Groupement d'intervention régional de Rhône-Alpes et de l'Office central de lutte contre le travail illégal, cible des activités

frauduleuses dans le secteur du BTP, dont le produit est estimé à dix millions d'euros environ.

La plupart des suspects arrêtés sont de nationalité pakistanaise. Les têtes du réseau les faisaient venir du Pakistan en leur fournissant des faux papiers et un logement, pour les employer ensuite clandestinement sur des chantiers.

Un système organisé de fausses factures et de sociétés véhicules permettait ensuite de blanchir l'argent, ont expliqué ces sources.

Les personnes interpellées sont en cours de présentation devant la justice lyonnaise.

8 Avril 2016

Liens : http://www.lyonpremiere.com/Travail-clandestin-et-blanchiment-coup-de-filet-dans-la-communaute-pakistanaise_a12388.html

Plusieurs millions d'euros blanchis dans une escroquerie

Une quarantaine de chefs d'entreprises du bâtiment basés dans l'est lyonnais sont suspectés d'avoir pris part à un trafic « hors norme », au cours duquel plusieurs millions d'euros auraient été blanchis.

Des comptes bancaires, des voitures de luxe, mais aussi des armes. Après une année d'enquête, les policiers de la brigade mobile de recherche zonale de la Police aux frontières du Sud-Est (PAF) viennent de saisir un million d'euros d'avoirs criminels dans cette affaire d'envergure. Pour l'heure, 45 personnes ont été placées en garde à vue et 37 ont été mises en examen entre la mi-mars et la semaine dernière. Une affaire hors norme, qui a permis aux enquêteurs de mettre au jour une organisation très structurée, née au sein de la communauté turque. Au total, près d'une quarantaine de chefs d'entreprises sont suspectés d'abus de biens sociaux, de faux et usage de faux, d'emplois d'étrangers sans titre de travail et de blanchiment d'argent commis en bande organisée.

L'enquête démarre en mai 2012. Tracfin, la cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, est informée de l'attitude suspecte d'un homme qui a pris l'habitude de retirer de grosses sommes d'argent au sein d'un établissement bancaire de Vaulx-en-Velin.

Fausse factures pour façades fantômes

Alertés, les policiers de la PAF se penchent alors sur cet individu et découvrent, au fil des semaines, des filatures et des écoutes, une escroquerie de grande ampleur qui a débuté il y a près de trois ans. L'homme en question se faisait passer pour un façadier et démarchait des chefs d'entreprises du bâtiment, principalement au sein de la communauté turque, dans l'Est lyonnais. Après trois ou quatre rendez-vous, le faux façadier présentait son stratagème. Le plan est plutôt simple : il propose au chef d'entreprise d'édiiter de fausses factures pour une prestation fantôme qu'il n'effectuera pas. Le sous-traitant encaisse la somme, puis en reverse une partie en liquide au chef d'entreprise. « Chacun y gagnait un certain pourcentage dans l'affaire. Ça permettait notamment à l'entreprise de ne pas payer de cotisations sociales ou la TVA par exemple », explique une source proche du dossier. Certains patrons ont signé pour plusieurs centaines de milliers d'euros de fausses factures. Le blanchiment d'argent atteindrait, lui, plusieurs millions d'euros au total.

Le faux sous-traitant, suspecté d'être l'instigateur de l'affaire, a été interpellé fin mars. Les enquêteurs ont décidé de l'intercepter alors qu'il s'apprêtait à quitter la France. Les chefs d'entreprises soupçonnés d'avoir profité du trafic ont, quant à eux,

été interpellés la semaine dernière. Si certains étaient à la tête de sociétés plus ou moins fictives, d'autres sont des entrepreneurs parfaitement implantés depuis plusieurs années et semblaient loin de tout soupçon.

L'enquête, menée sur commission rogatoire depuis l'automne dernier, n'a sans doute pas encore livré tous ses secrets. Les investigations se poursuivent.

Des centaines de milliers d'euros de fausses factures

Liens : <http://www.lejsl.com/saone-et-loire/2013/04/17/plusieurs-millions-d-euros-blanchis-dans-une-escroquerie>

En quoi la mondialisation favorise t-elle le commerce illégal?

Le commerce illégal : c'est quoi ?

Apparu depuis les premiers échanges commerciaux entre nations, le commerce illégal est un ensemble de réseaux qui contournent et/ou violent la loi pour gagner de l'argent en échange de produits illicites (drogues), de produits contrefaits (copie de marques), de produits de luxe ou culturels volés, (bijoux, œuvres d'art), de produits de braconnage et d'organes humains voire d'humains.

Actuellement, les produits illégaux circulant le plus dans le monde sont les drogues et les contrefaçons.

L'essor du commerce illégal grâce à la mafia des années 30.

Même si les mafias existent depuis plusieurs siècles en Italie, c'est dès l'arrivée des immigrants italiens aux Etats-Unis que la mafia fut connue dans le monde entier.

Prenons l'exemple de la Cosa Nostra, la plus célèbre des mafias italiennes, célèbre du à sa forte présence et influence aux Etats-Unis ainsi qu'à l'un des « parrains » de Chicago, Al Capone. Dans les années 30, la Cosa Nostra est devenue une société criminelle à l'échelle internationale qui faisait fortune grâce au trafic de drogues, au proxénétisme, et au trafic de contrefaçons.

La particularité de la Cosa Nostra a été sa capacité à s'intégrer dans les activités légales et de faire fortune comme une véritable entreprise multinationale.

Les mafias d'aujourd'hui

Les mafias italiennes sont toujours présentes dans le monde tout en se faisant plus discrètes. On dénombre maintenant un grand nombre de mafias, souvent apparus à cause des guerres. Les plus connus étant la mafia Sicilienne, les mafias Russes, les Triades et les Cartels colombiens. Toutes « baignent » dans des trafics de drogues, la contrefaçon, le proxénétisme et le blanchiment d'argent à l'échelle internationale. Ces dernières ont maintenant des influences directement sur les gouvernements, beaucoup d'Etats d'Ex-Yougoslavie ont eu et ont toujours des personnalités gouvernementales appartenant à des associations mafieuses.

Qu'est ce qui facilite le commerce illégal ?

C'est une conséquence directe de la mondialisation, l'ouverture des frontières facilitant le passage de marchandises et de personnes criminelles. Cette ouverture a grandement diminué le contrôle des douanes (Exemple de l'Union Européenne, où les postes de douanes n'existent plus).

Par ailleurs le développement d'Internet a permis le développement de la cybercriminalité (piratage, site factice, trafic de la culture...), permettant ainsi d'étendre le trafic au niveau mondial. Grâce à la toile, le téléchargement illégal (ou trafic de la culture), le piratage informatique, le vol de données et d'identité ainsi que le trafic d'armes, peuvent se développer beaucoup plus rapidement, plus discrètement et sans grand risque de se faire prendre par manque de cyberpolice.

Existe-t-il un combat contre ce commerce ?

Beaucoup de moyens sont utilisés pour dissoudre tout ces réseaux criminels mais c'est une tâche difficile pour les forces de l'ordre. L'influence de gouvernements corrompus ainsi qu'une hiérarchisation moins flagrante que dans les mafias des années 30 rend beaucoup plus ardu ce combat.

De plus les alliances et échanges entre les différentes organisations ne se font que ponctuellement ce qui complique le travail des polices du monde.

La mondialisation mise en cause.

L'ampleur du commerce illégale s'est étendu tel de grandes multinationales en se « délocalisant » dans les pays en voies de développement afin de créer des plateformes de production illégales tout en engageant la population locale en leur promettant une protection. Elles vendent ainsi leurs produits (drogues, contrefaçons, produits volés...) dans les pays riches. Même si ce n'est pas le principal coupable, la mondialisation a grandement aidé la conquête du monde par la criminalité, grâce l'ouverture des frontières, le développement d'Internet, les alliances ponctuelles entre organisations ainsi que la corruption de personnes importantes des gouvernements

Mafia Football Club

Si les amateurs de beau jeu sont ravis de revoir dribbles et passément de jambes, les criminels sont aussi très attentifs aux résultats...

S'il y a bien quelque chose qui tourne vraiment rond au royaume du ballon, ce sont les... machines à laver! «Le blanchiment d'argent dans le football est plus profond et plus complexe que l'on pourrait le croire», conclut un rapport du Gafi (Groupe d'Action Financière) rendu public en juillet dernier et passé quasiment inaperçu pour cause de trêve estivale. Que dit cette étude, intitulée *Blanchiment de capitaux via le secteur du football* et réalisée auprès de plusieurs grandes fédérations. L'Italie, l'Angleterre, la France, l'Argentine, bref les plus grandes nations du foot ont participé. Toutes sauf une, l'Espagne, championne d'Europe en titre... Que dit ce rapport? Que le rectangle vert est un terrain propice pour les criminels: transferts douteux, paris truqués, matchs arrangés, argent sale: tous les ingrédients sont réunis pour que les mafieux en tout genre s'intéressent de près au sport roi.

Car le milieu du football brasse beaucoup d'argent. D'après le cabinet d'audit Deloitte, le secteur pesait 14 milliards d'euros en 2007, dont plus de la moitié (7,2 milliards exactement) pour les seuls cinq grands championnats européens (Espagne, Italie, Angleterre, Allemagne et France). Il y a dix ans, les joueurs de ces championnats gagnaient 1,2 milliard d'euros. Aujourd'hui, ils se partagent la coquette somme de 4,2 milliards. Une telle augmentation s'explique par l'explosion des droits télévisés, la hausse des contrats de sponsoring et de marketing. «Autant de facteurs qui augmentent les risques pour l'intégrité du sport, selon le Gafi. Nous sommes face à un marché facile à pénétrer pour les criminels, précise les auteurs de l'étude. Personne ne demande d'où vient l'argent quand un club achète très cher un bon joueur. L'essentiel est de le faire signer.»

Effectivement, personne n'a demandé à Florentino Pérez, le président du Real Madrid, d'où venaient les 94 millions d'euros déboursés (record absolu) pour s'offrir les services de Cristiano Ronaldo et les 65 millions pour le Brésilien Kaká cet été. «On se remboursera en moins d'un an avec la vente des maillots», a-t-il annoncé, sûr de lui. Il devra tout de même en vendre plus d'un million d'exemplaires...

A qui appartient un joueur

Pour les experts du Gafi, si les transferts sont si «*propices au blanchiment, à la fraude et à l'évasion fiscale*», c'est qu'ils sont parfois si opaques et les montages financiers si tordus qu'il est difficile de comprendre à qui appartient réellement un joueur. Restons en Espagne, avec le cas du Brésilien Luis Fabiano. Attaquant vedette du FC Séville, le buteur de la Seleção a failli partir au Milan AC lors du dernier mercato pour 14 millions d'euros. Failli seulement car un coup de téléphone au siège du club italien a tout fait capoter. Un homme à l'accent britannique a en effet expliqué aux dirigeants milanais qu'il possédait 65% de Luis Fabiano et que la transaction ne pouvait se faire sans qu'il touche sa part. Ce mystérieux correspondant est en réalité l'un des associés d'une société joliment baptisée Rio Football Services dont le siège est à... Gibraltar, haut lieu du blanchiment.

Finalement, *O Fabuloso*, comme on surnomme le joueur brésilien, est resté à Séville. L'histoire de Luis Fabiano n'est qu'un exemple parmi tant d'autres. Car les intermédiaires sont de plus en plus nombreux et les footballeurs changent de clubs comme de chemises. L'Argentin Carlos Tévez en est la parfaite illustration. Après plusieurs saisons passées à Manchester United, il a signé cet été chez l'ennemi juré, l'autre club de la ville, Manchester City. Un transfert pas anodin. En réalité, Tévez n'appartient ni aux Corinthians (au Brésil), où il s'est fait repérer, ni à West Ham (où il a débarqué en Angleterre) ni à Manchester United, mais à un fonds d'investissement, MSI, représenté par un homme d'affaires iranien. A chaque fois que le joueur a changé de club, des millions ont changé de main (30 millions d'euros pour le dernier transfert).

Un juge brésilien vient de découvrir que Tévez appartenait en fait à un oligarque russe qui a fait fortune avec Boris Eltsine et qui a quitté son pays lors de l'arrivée de Poutine au pouvoir. Et nul ne sait vraiment où sont passées certaines commissions versées lors de chaque changement de clubs.

Paris et matchs truqués

Il est loin le temps où un certain Christophe Robert simulait une blessure lors d'un match VA-OM resté dans les annales de la corruption politico-footballistique française. Aujourd'hui, les systèmes sont très sophistiqués et il est peu probable de retrouver une somme d'argent enterrée dans un jardin, comme ce fut le cas à Valenciennes. Le temps est au dopage financier, comme le dénonce Arsène Wenger. L'entraîneur français d'Arsenal accuse certains grands clubs, Real Madrid et FC Barcelone en tête, de pratiquer à outrance ce système mis en place par le Russe Roman Abramovitch à son arrivée à Chelsea. Un système qui consiste simplement à payer beaucoup plus cher que sa valeur un joueur ou dépenser quelques millions d'euros pour des joueurs qui n'en valent pas la peine pour les revendre très cher dans la foulée sans qu'ils n'aient eu le temps d'enfiler leur maillot et leurs crampons.

Les transferts douteux ne sont pas les seules façons d'utiliser le football pour les mafias. L'autre grande pratique, associée aux paris et aux matchs truqués, ne date pas d'hier. En 1994 déjà, le joueur colombien Andrés Escobar en avait fait les frais. Après avoir marqué contre son camp lors d'un match de la Coupe du monde contre les Etats-Unis, il est assassiné quelques jours plus tard à Medellín sur ordre d'un narco qui avait perdu beaucoup d'argent lors d'un pari sur cette partie. Toutes les compétitions sont touchées, du plus petit championnat au Mondial en passant par les Jeux olympiques. Le journaliste canadien Declan Hill, dans son livre *Comment truquer un match de foot?* (5), affirme qu'il connaissait les scores de quatre matchs de la Coupe du monde 2006 avant qu'ils n'aient eu lieu. Après trois ans d'enquête, il dévoile même un vaste réseau de paris truqués depuis le sud-est asiatique.

De la 3e division au Mondial

Les opérations SOGA et SOGA II (pour «SOccer GAmbling», paris sur le football) menée par Interpol en novembre 2007 et au printemps 2008 semblent lui donner raison. Près de 2.000 personnes sont arrêtées sur tout le continent asiatique et plus de 14 millions d'euros ont été saisis. Plusieurs réseaux de paris clandestins sur le football ont ainsi été démantelés. Le Gafi confirme dans son rapport que le centre névralgique mondial des paris truqués se trouve en Asie. Les instances internationales du football, UEFA et Fifa, ont lancé en parallèle plusieurs enquêtes sur des parties douteuses. «N'importe quelle compétition peut faire l'objet de trucage. Un match de troisième division peut générer 100.000 euros de bénéfices, un de première division jusqu'à deux millions d'euros», explique-t-on à l'UEFA, qui a déjà sanctionné un arbitre allemand et une équipe de Macédoine pour avoir triché en échange d'argent.

L'un des cas les plus récents que l'Union européenne du football doit gérer concerne la demi-finale de la Coupe UEFA 2008 entre le Bayern Munich et le Zenit de Saint-Petersbourg. Lors d'écoutes téléphoniques ordonnées par le juge espagnol Garzón, un dénommé Guennadi Petrov, membre présumé d'un groupe mafieux russe, racontait à un ami que ce match était acheté et que le club bavarois avait touché 50 millions d'euros pour perdre. Le Zenit l'a emporté par 4 buts à 0... mais le Bayern dément ces accusations. En attendant de faire la lumière sur cette partie, Petrov a été arrêté à Mallorca par la police espagnole et est actuellement incarcéré.

Bien des personnages troubles font donc partie de la sphère footballistique moderne, bien des organisations mafieuses utilisent le ballon rond pour faire des affaires. «Le criminel qui met un pied dans le monde du football achète aussi un billet pour son ascension sociale, affirme le rapport du Gafi. Non seulement il gagne de l'argent, mais il acquiert aussi un certain prestige. Il passe du statut de malfrat à celui de célébrité, il côtoie des gens célèbres et approche de très près les sphères du pouvoir légitime.» D'après un enquêteur spécialiste de la question, qui préfère rester anonyme, les mafias ont évolué dans leur manière de blanchir l'argent sale. «Avant, il y avait les chevaux et les œuvres d'art. Maintenant, il y a les footballeurs. Mais, contrairement à un joueur, un tableau ne risque pas de se casser une jambe.» Ce qu'il reste de la glorieuse incertitude du sport?

Liens : <http://www.slate.fr/story/10407/mafia-football-club>

L'argent sale du football

Derrière les transferts, les billets de stade et les rachats de clubs se glissent de plus en plus d'argent sale dans le football, selon un récent rapport du GAFI.

Le football brasse de telles quantités d'argent que les criminels en ont fait désormais un canal privilégié du blanchiment de leurs capitaux. Le marché, surtout concentré dans les pays d'Europe de l'Ouest où

les flots d'argent ont considérablement augmenté depuis les années 90, présente de nombreuses failles dans lesquelles s'est engouffrée la pègre. Le GAFI, groupe d'action financière de l'OCDE chargé de lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le monde, décrit les mécanismes employés par ces criminels, dans un récent rapport.

"Le blanchiment d'argent à travers le secteur du football se révèle plus profond et plus complexe que ce que l'on pensait jusqu'à présent", annonce le rapport du Gafi. Les auteurs du rapport ont interrogé des responsables des gouvernements et des

fédérations de football de 25 pays, qui ont signalé au total plus de 20 affaires de blanchiment d'argent liées au football.

Le phénomène dépasse l'anecdote car le secteur a grossi de façon incroyable.

Porté par l'explosion des droits TV qui ont fait flamber les salaires des joueurs, par l'argent du sponsoring et la globalisation du marché des joueurs, le monde du football s'est transformé en un business colossal. Mais les structures de base et les règles du jeu ont peu évolué. Les organisations professionnelles de football sont prises en défaut. Les criminels ont donc trouvé dans le milieu du foot une porte d'entrée idéale pour blanchir l'argent sale, estime le GAFI.

Poignée de main

Cela commence toujours par une bonne poignée de main. Le milieu du foot est facile à pénétrer pour les criminels, constate le GAFI. Au stade se réunissent toutes les couches de la société et les nombreux acteurs de la filière dont les officiels des fédérations, des hommes d'affaires, des élus locaux... faciles à approcher.

Une fois dans le cercle, les criminels disposent de nombreuses facilités pour blanchir l'argent: rachat de clubs en difficultés ou de clubs amateurs, transferts, paris en ligne... ou encore le trucage du nombre d'entrée au stade (surévalué pour cacher une partie d'argent sale). Le cash circule abondamment dans le secteur, une aubaine pour la mafia, explique en substance le rapport.

Mercato

Le grand "mercato" des transferts de joueurs est un des instruments privilégiés par les criminels. Ces transactions financières entre clubs sont très vulnérables, relève le GAFI. La sophistication et l'ampleur des mouvements dépassent le contrôle de la FIFA (la fédération internationale du football), des confédérations comme l'UEFA en Europe et des organisations nationales. En réalité, la globalisation des marchés et l'abolition des frontières (Arrêt Bosman de 1995 en Europe) ont rendu un grand service à la mafia.

Une bonne partie des transferts peut transiter par les paradis fiscaux où le secret bancaire et l'absence de taxe facilitent les maquillages financiers. Les opérateurs sont souvent les agents des joueurs qui peuvent venir de tous bord (homme d'affaires, avocat...), sans être forcément inscrits sur une liste des instances de foot. Que font-ils? Les sommes des transferts peuvent être par exemple surévaluées. Un joueur est acheté 10 millions d'euros pour un coût réel de 5 millions. L'autre moitié correspond à de l'argent sale. Lorsque le joueur acheté a évolué dans le club et qu'il est revendu, les criminels récupèrent de l'argent blanchi.

Prise de conscience

Face à ces possibles manipulations des transferts, la FIFA affirme "être consciente du problème et mettre en œuvre en permanence des mesures pour le combattre", a-t-elle annoncé dans un communiqué. L'organisation met en avant sa principale initiative contre le blanchiment des capitaux: un système de comparaison sur Internet des données des transferts réalisés entre les clubs. "Ce système a pour but de s'assurer que les autorités auront plus de détails sur chacun des transferts réalisés (NDLR: montant, banques concernées, type de transfert, commission et nom des agents...) et d'améliorer la transparence des transactions", explique-t-elle. Ce système a été testé pour la première fois en grandeur nature en Norvège, en avril 2008.

Contactées par *E24*, la Fédération Française de Foot, la Ligue de Football Professionnelle et l'UEFA, la confédération européenne des clubs de foot, n'étaient pas immédiatement disponibles pour apporter un commentaire. Certaines de ces instances ont reconnu ne pas avoir encore pris connaissance du rapport du GAFI.

Contrats

Le cas des transferts est une partie d'un vaste problème. Le blanchiment concerne aussi la rédaction des contrats des joueurs. L'une des fraudes est le maquillage des droits d'exploitation d'image. Le versement de ces droits peut être réalisé sur des comptes offshore et peuvent rémunérer entièrement les joueurs sans que le club ne les exploite réellement.

Cet instrument peut cacher des financements surévalués ou occultés au fisc. Parmi les conditions de rémunération des joueurs, les criminels jouent également sur les multiples bonus et avantages en nature payés cash aux joueurs: maison, voitures, arrangement financiers pour la famille... Autant d'opportunités pour le blanchiment.

Paris en ligne

Les criminels exploitent tous les moyens. Les paris sportifs viennent s'ajouter à leur boîte à outils et cette vieille ficelle s'est fortement développée avec le boom des paris en ligne. Les criminels qui profitent de la législation indulgente de certains pays ou des centres offshore sur les paris en ligne, s'intéressent plutôt aux paris des petits matches, où les sommes restent toutefois importantes. Selon l'UEFA, l'argent parié sur un seul site de pari en ligne peut dépasser 100.000 euros pour un match de 3e division et peut atteindre 1 à 2 millions d'euros dans d'autres cas. Les règles de pari sont différentes d'un pays à l'autre, les criminels en profitent pour s'installer dans les pays tranquilles.

La masse d'argent brassée par tous ces trafics est inchiffrable, avertit le GAFI. Mais le développement incroyable de la commercialisation du foot, des transferts, des droits de télévision, ou encore de l'industrie du sponsoring rendent le problème de plus en plus aigu au moment où les pays du G20 ont placé la lutte contre l'opacité de la finance et des paradis fiscaux comme l'une des priorités de l'après-crise

Liens : <http://www.20minutes.fr/economie/552245-20090706-economie-l-argent-sale-du-football>